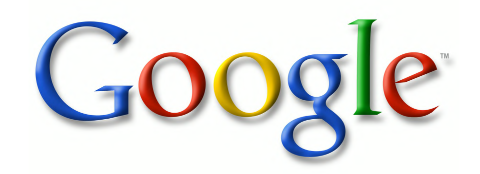
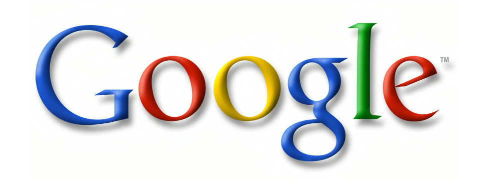




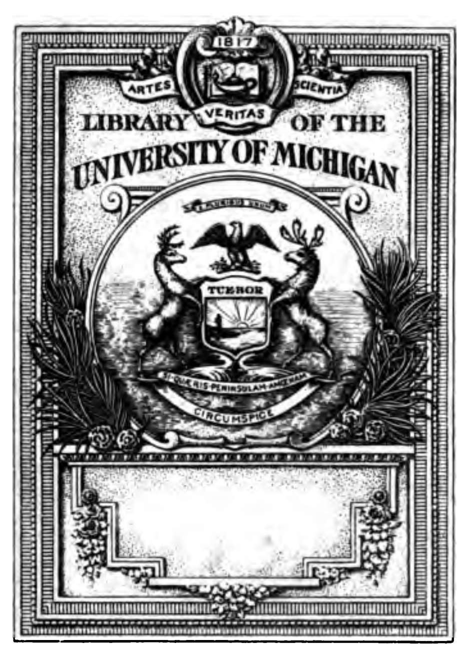



LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
FROM
Michigan Law Li


ARTES
LIBRARY
UNIVERSITY
RECEIVED IN
FROM
Michigan La

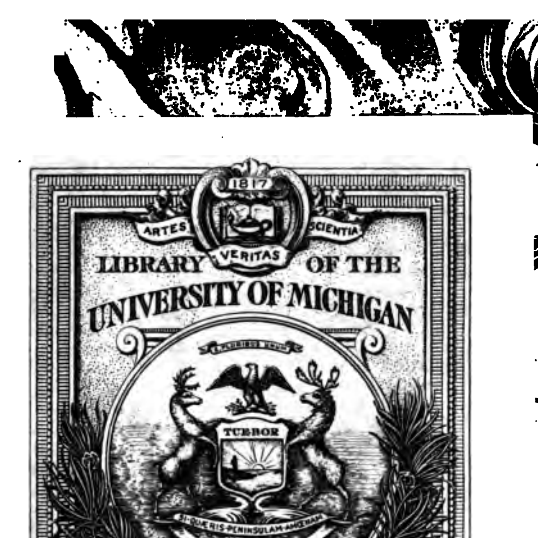

Saintfoix
Essais historiques
sur Paris
BUHR A
a39015 01808989 9b

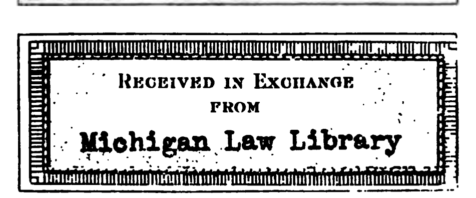



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE






1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



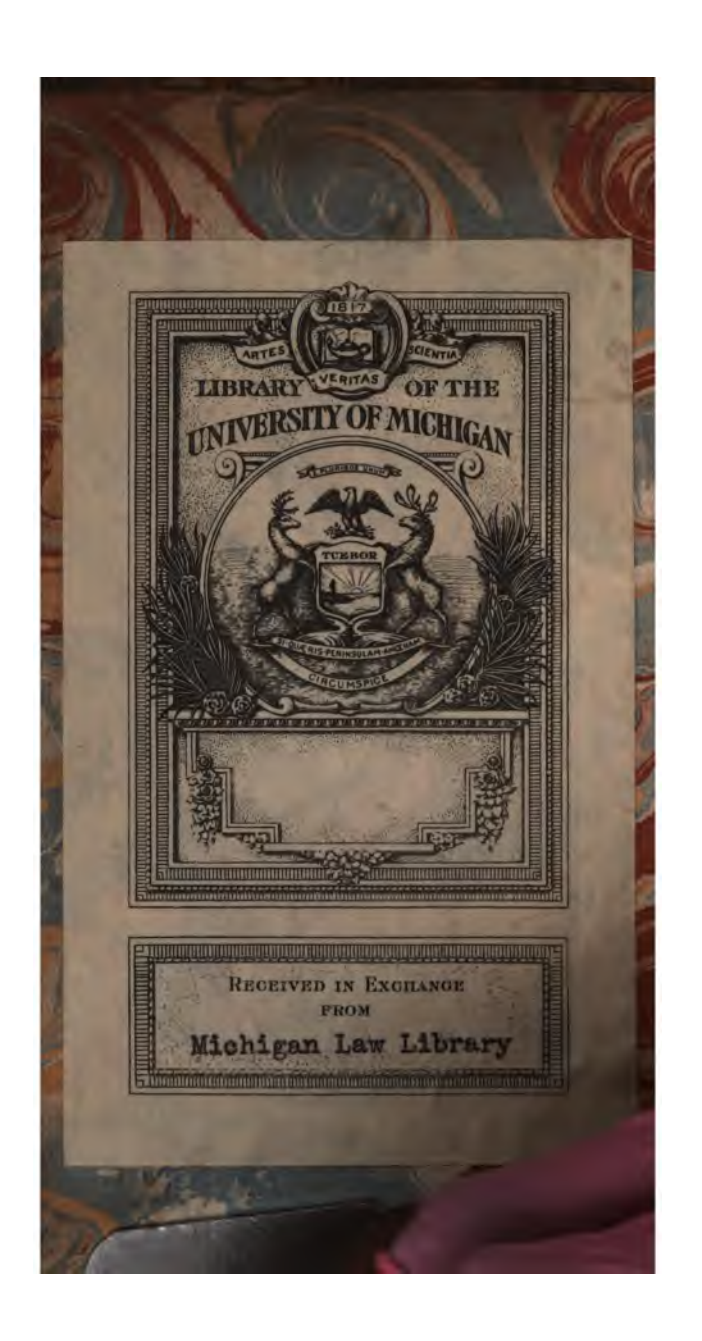




ESSAIS HISTORIQUES *SUR PARIS.*

TOME QUATRIEME.




1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE
RECEIVED IN EXCHANGE
FROM
Michigan Law Library

ESSAIS

HISTORIQUES

SUR PARIS.

TOME QUATRIEME.

ESSAIS HISTORIQUES *SUR PARIS.*

TOME QUATRIEME.

ESSAIS
HISTORIQUES
SUR PARIS,

De Monsieur DE SAINTFOIX,

QUATRIEME ÉDITION, *revue, corrigée & augmentée.*

TOME QUATRIEME.



A PARIS,
Chez la Veuve DUCHESNE, Libraire, rue S. Jacques, au-dessous de la Fontaine S. Benoît, au Temple du Goût.

M. DCC. LXVI.

Avec Approbation & Privilége du Roi.







ESSAIS HISTORIQUES SUR PARIS.

CONFORMITEZ, CHANGEMENS ET DIFFERENCES DANS NOS MŒURS USAGES ET COUTUMES.



LEs Germains, dit Tacite*, ont beaucoup de goût pour ne rien faire, & une antipathie étonnante pour le repos.

* De Morib. Germ. c. 15.



Ibid. c. 30. Ils s'apliquent à bien choisir leurs Généraux, & comptent moins sur l'armée que sur celui qui la commande.



Ibid. c. 11. Les affaires de peu d'importance sont jugées & décidées par le Prince; on renvoye les autres à l'assemblée générale de la nation ; le Prince y parle le premier ; les Grands opinent ensuite, & sont écoutez avec les égards que méritent leur âge, leur noblesse & leurs exploits ; si l'avis déplaît à l'assemblée, elle le rejette par un murmure ; si elle l'aprouve, chacun frape son bouclier de sa lançe, & cet éloge militaire est regardé comme le signe d'aprobation le plus honorable.



Nos Rois de la premiere & de la seconde race, ne faisoient publier



aucune Ordonnance, aucun Edit, ſans employer quelqu'une de ces formules : *c'eſt ce que nous & les* (1) *principaux de la nation, avons conclu & arrêté : c'eſt ce que nous ordonnons du conſentement de nos fideles : c'eſt ce qui a été fait & déterminé, nous préſens & les principaux de nos fideles.*

. *Tels ſont*, dit Charles le chauve, *les capitulaires de nos peres, que les François ont jugé à propos de reconnoître pour loi, & que nos fideles ont réſolu, dans une aſſemblée générale, d'obſerver en tout temps.*

✿

Quelques Hiſtoriens, Moines grecs, ont cru & écrit très ſérieuſement que tous nos Rois de la premiere race naiſſoient avec l'épine du dos toute *Theophane. Cedrenus.*

(1) *Unà cum noſtris optimatibus fidelibus pertractavimus : de conſenſu fidelium noſtrorum : in noſtrâ & procerum noſtrorum præſentiâ.*

couverte & herissée d'un poil de sanglier.

Charlemagne avoit établi l'usage d'envoyer chaque année, dans chaque province, deux ou trois Commissaires (*Missi dominici*) qui s'informoient des abus, recevoient les plaintes du peuple, examinoient la conduite des Juges & des Commandans, & revoyoient les procès & les jugemens à la requête des Parties. On fournissoit par jour, à chacun de ces Commissaires, si c'étoient des Evêques, beaucoup plus qu'il n'auroit fallu pour régaler les douze Apôtres : quarante pains, trois agneaux, un cochon de lait, trois poulets, quinze œufs, trois rations de vin, & quatre rations de fourage pour leurs chevaux ; mais si ces Commissaires n'étoient que des Laïques, des Commandans de province, ou des

...itul. Lu... ici Pii. ...o 819.

grands Officiers du Palais, ils ne devoient pas tant manger : on ne leur fournissoit que trente pains, deux agneaux, le cochon de lait, deux poulets, quinze œufs, deux rations de vin, & trois rations de fourage. On peut évaluer le prix de ces denrées, par la remarque suivante : la contribution qu'un Curé étoit tenu de fournir à son Evêque, sçavoir, un minot de froment, un minot d'orge, une mesure de vin & un agneau, étoit évaluée deux sous ; or le sou étoit d'argent pur ; combien vaudroit-il aujourd'hui ? L'or & l'argent étoient-ils plus rares, & les denrées étoient-elles parconséquent à meilleur marché ? Considerons encore qu'il n'y avoit aucun impôt sur les denrées.

Abrégé chronol. de M. le Président Henault. année 840.



Personne, chez les Germains, n'avoit le droit d'être armé sans l'a-

De Morib. Germ. c. 13.

veu de ses concitoyens : le Prince, le pere, ou le plus proche parent du jeune homme en âge de porter les armes, l'introduisoit dans l'assemblée générale de la nation, & lui donnoit solemnellement le javelot & le bouclier.

❂

Anciennement en France, le fils d'un noble, quand il avoit ateint l'âge de quatorze ans, alloit à l'Eglise, ayant au cou un ceinturon avec une épée; son pere & sa mere, chacun un cierge à la main, le conduisoient à l'Autel, & le présentoient au Prêtre, au moment de l'offrande; le Prêtre prenoit l'épée, la bénissoit & la rendoit au jeune homme, qui la tenoit nue pendant le reste de la Messe, & la mettant ensuite à son côté, commençoit à jouir du droit de porter cette marque d'honneur attachée à la naissance. ❂

En 1663, l'Evêque de *** s'aviſa de donner le nom de valet de chambre à ſon premier laquais, & de lui faire porter l'épée. Le lendemain la garniſon allant au lever du Gouverneur, le trouva qui ſe faiſoit faire la barbe par un de ſes gens en ſoutane & avec un petit collet. Seroit-ce depuis ce temps-là que tout vagabond, tout faineant, l'homme le plus vil par ſa naiſſance & par ſes mœurs, peut un matin, en ſe levant, choiſir à ſon gré s'il portera déſormais la marque de l'état le plus vénérable, ou celle de la nobleſſe, un petit collet, ou une épée?



Pluſieurs contrées de la Germanie ne pouvant pas nourrir leurs habitans, un pere choſiſſoit parmi ſes enfans celui qu'il deſtinoit à demeurer avec lui, & à être ſon héritier: voilà, dit-on, l'origine de la cou-

tume qui donne tout le bien, ou la plus grande partie, à l'ainé.

Les Sicambres, une des tribus des Francs, commençoient à plier & à fuir dans une bataille; leurs femmes les arrêtent, & leur disent, en découvrant leur sein, *frapez, lâches, frapez, & tuez nous plutôt que de nous exposer aux oprobres de l'esclavage.* Ce spectacle & ces reproches raniment le courage & la fierté des Sicambres; ils se rallient, le combat recommence, ils repoussent & défont entierement l'ennemi qui se croyoit déjà vainqueur. Un Historien prétend que c'est depuis cette victoire, & en mémoire de la part que les femmes y avoient eue, qu'elles commencerent, & qu'elles ont continué de laisser leur gorge découverte.

Les Germains croyoient qu'il y avoit quelque chose de (1) divin dans une jeune fille.



A l'entrée de nos Rois dans une ville, c'étoit ordinairement une jeune fille qui les haranguoit & leur présentoit les clefs, marchant devant le Maire & les Echevins, vêtue de blanc, la chevelure flotante & couronnée de fleurs.



Il étoit de l'essence de l'ancienne Chevalerie d'avoir *sa Dame*, à qui, comme à un Etre suprême, on raportoit tous ses sentimens, toutes ses pensées, toutes ses actions. On étoit persuadé que l'amour perfectionnoit les ames bien nées, & qu'il

(1) *Inesse quinetiam sanctum aliquid & providum putant.* Tacit c, 8. de Moribus. Germ.

étoit *entrepreneur* de grandes choses. *Ah ! si ma Dame me voyoit*, disoit Fleuranges, en montant le premier à l'assaut.

❂

Il est rare que l'homme de courage ne regarde pas sa femme comme un ami. Le poltron est presque toujours imperieux & tiran avec la sienne & dans son domestique : un gueux a un chien pour avoir un Etre sur qui dominer.

❂

Un vieux proverbe disoit *que si le diable sortoit de l'enfer pour se battre, il se présenteroit aussitôt un François pour accepter le deffi.*

❂

A la mort d'un Chevalier qui s'étoit distingué par son intégrité, son désintéressement & des actions d'éclat, les plus grands Seigneurs, les

Rois même, ambitionnoient d'avoir ſon épée, ou ſon cheval de bataille. Le Duc d'Orleans, frere de Charles VI, fit demander celle de Jean de Beaumont, Chevalier Breton ; il offrit en même-temps de donner à la fille de ce vaillant homme une dot aſſez conſiderable : elle ſe trouvoit abſolument ſans bien ; Guillaume de Roſnivinen l'épouſa, refuſa la dot & garda l'épée.



Il n'étoit permis qu'aux nobles de mettre des girouettes ſur leurs maiſons ; on prétend même que dans l'origine il falloit avoir monté des premiers à l'aſſaut de quelque ville, & avoir planté ſa banniere, ou ſon pennon, ſur le rempart. Les girouettes étoient peintes, armoriées, & repréſentoient les bannieres ou les pennons de la nobleſſe.

Un François coupoit la tête à l'ennemi qu'il avoit tué, l'emportoit chez lui & la clouoit (1) sur sa porte, surtout si cet ennemi avoit passé pour un homme redoutable : c'est aparemment d'où est venue la coutume de clouer sur la porte des Châteaux, un oiseau de proye, ou la tête de quelque animal carnassier.



Le Dieu Irmensul, adoré chez les Saxons, & dont Charlemagne détruisit le Temple, y étoit représenté sous la simple forme d'une longue pierre où étoit gravée la figure du Soleil avec ses rayons. En Breton, *hirr* signifie long, *mein*,

(1) La loi des Saliens contient une expresse deffense d'enlever ces têtes placées à l'entrée des maisons. *Lex Salica. Tit.* 69. *art.* 3.

pierre, & *Sul*, Soleil : * voilà encore une preuve en faveur de ceux qui croyent que le Breton est l'ancienne langue des Celtes.

* Voyez pp. 58 & 59 du second Volume de ces Essais.

Combien y a-t-il en France de Couvents de Religieux mendians & valides ? Mille, deux mille, trois mille ? Je ne sçais. Combien y-a-t-il de maisons pour les pauvres Officiers & pour les soldats estropiez ? Une. Quand fut-elle fondée ? Sous la premiere race sans doute ? Non, sous la troisieme, par Louis XIV, en 1671, environ douze cens ans depuis Clovis, & plusieurs siecles après l'établissement des Carmes, des Cordeliers & autres. *Nos Rois, dans plusieurs Monasteres de fondation Royale, s'étoient réservé le droit,* dit le P. Daniel, *d'y placer un soldat estropié qui avoit une portion mona-*

Hist. de la milice Franç. T. 2. p. 565.

cale, & qui étoit en même temps obligé d'y rendre de certains services, comme de balayer l'Eglise & de sonner les cloches ; c'est ce qu'on appelloit Moine-lay *ou* oblat. *Outre que cette mince fortune*, ajoute-t-il, *avilissoit le soldat, la ressource étoit bien foible & bien petite pour le grand nombre de ceux que la guerre mettoit par leurs blessures hors d'état de subsister.*

Journal de Trevoux. Mars 1716.

Dans le douzieme siecle, un Moine de S. Médard de Soissons, nommé Guernon, se voyant à l'heure de la mort, s'accusa publiquement d'avoir parcouru plusieurs Monasteres, & d'y avoir fabriqué de fausses chartres en leur faveur.



On exigeoit des Religieuses qu'elles apprissent la langue latine qui

avoit cessé d'être (1) la langue vulgaire. Il paroît que cet usage qui auroit dû toûjours subsister, commença à s'abolir dans le commencement du douzieme siecle.

✪

Vers l'an 1125, un hérétique, nommé Tanchelin, étoit en si grande vénération dans quelques provinces, qu'on buvoit de ses urines & qu'on gardoit ses excremens comme des reliques; l'argent qu'en retiroient les principaux de sa secte, servoit à l'entretien de sa table qui étoit toujours délicatement servie; les peres & les maris le prioient de coucher avec leurs filles & leurs femmes.

Mezerai T. 2. p. 172

(1) Elle commença de cesser d'être la langue vulgaire dans le commencement du neuvieme siecle, sous le regne de Louis le Debonnaire.

Un habitant de Padoue, au commencement du quatorziéme siécle, inventa le papier ; c'est une composition de vieux linge pilé & broyé par le moyen d'un moulin à eau, & qu'on étend ensuite par feuilles : on ne commença de le connoître & de s'en servir en France, au lieu de parchemin, que sous le regne de Philippe de Valois.

Additions aux Mém. de Commines. t. 4. p. 39.

En 1471, Louis XI désirant de mettre dans sa bibliothéque une copie du Livre du Medecin Rasis, emprunta l'original de la Faculté de Medecine de Paris & donna, pour sureté de ce Manuscrit, douze marcs d'argent, vingt livres sterlings & l'obligation d'un bourgeois pour la somme de cent écus d'or. Il est bien singulier qu'un Roi donne

non-ſeulement des gages, mais encore caution bourgeoiſe pour un livre qu'il emprunte dans ſon Royaume. On voit d'ailleurs combien il étoit difficile d'avoir des livres & combien ils étoient chers avant & même plusieurs années après l'invention de l'Imprimerie. Elle fut inventée à Straſbourg ou à Mayence en 1440 ; il s'établit des Imprimeurs à Paris en 1470 ; ils dédierent à Louis XI, cette même année 1470, un des premiers Livres qu'ils y avoient imprimés; c'eſt l'année ſuivante, en 1471, que ce Prince emprunte un Livre pour en avoir une copie manuſcrite. On prétend que vingt mille perſonnes en France ſubſiſtoient de la vente des Livres qu'elles copioient, & que c'étoit une raiſon pour ne pas favoriſer l'établiſſement de l'Imprimerie.

Y a-t-il un trait d'ignorance & d'impertinence égal à celui du célébre *Louis Cigoli ?* Ce Peintre, dans un tableau de la Circoncision de l'Enfant Jesus, a représenté le Grand-Prêtre Simeon avec des lunettes, supposant qu'attendu son grand âge, il devoit en avoir besoin pour l'opération qu'il alloit faire. Il est certain que les anciens n'ont point connu les lunettes sur le nez, & que par conséquent ils ne s'en servoient pas. *Salvino Degli Armati*, Florentin, en fut l'inventeur vers la fin du treiziéme siécle, ou au commencement du quatorziéme. Il y a beaucoup d'arts dont l'invention est plus préjudiciable qu'utile ; on veut soulager ses sens, on les affoiblit ; un homme dans l'âge le plus avancé, & jusqu'à la mort, auroit lû sans

lunettes ; il commence à s'en servir, & ne peut plus s'en passer.

Le Pape Jean XXII, l'an 1329, prêchant sur la vue de Dieu dont jouissent dans l'autre vie les ames bienheureuses, avoit avancé que cette vue ne seroit entiere & parfaite qu'après la résurrection & le jugement dernier. Il envoya deux Légats en France pour y soutenir & y répandre cette opinion ; Philippe de Valois convoqua au Château de Vincennes tous les Maîtres en Théologie, tous les Evêques & Abbés qui étoient alors à Paris ; la décision unanime de l'assemblée fut, que depuis la mort de Jesus-Christ les ames des Fideles jouissent dans le Ciel de la vue parfaite de Dieu, apellée par S. Paul *de face à face*, & que cette vue demeurera la même après la résurrec-

tion générale. Philippe de Valois envoya cette décision au Pape & lui manda *qu'il le feroit bruler, s'il ne se rétractoit.* C'étoit lui déclarer en termes énergiques qu'il ne le croyoit pas infaillible.

Histoire de Paris par D. Felibien & D. Lobineau: T. 1. L. 12. pag. 588.

✪

L'Abbé de S. Pierre prétend qu'il falloit peu à peu laisser anéantir les Écoles de Théologie, afin d'éteindre les disputes sur des mysteres impénétrables & que l'esprit humain doit adorer sans chercher vainement à les aprofondir & à les expliquer. Le Cardinal de Richelieu est, selon lui, très blamable pour avoir rétabli à grands frais le College de Théologie de Robert Sorbon, où les jeunes Ecclésiastiques apprenent, dit-il, à disputer avec aigreur & avec un orgueil opiniâtre sur des questions de Théologie de pure spéculation: permettre les disputes, ajoute-t-il,

Annales politiques, T. 1, pag. 38.

te t-il, & fonder des Écoles pour diſputer de Théologie, c'eſt permettre aux hommes de travailler à troubler les conſciences, à fomenter des erreurs, des ſchiſmes, des héréſies & des partis dans l'État, ce qui eſt très oppoſé à la ſaine politique dont l'objet eſt d'entretenir la concorde & la tranquillité.

✪

Nous reconnoiſſons, nous convenons aiſément que nous nous trompions, quand la diſpute n'a roulé que ſur des choſes qui ne concernoient pas notre profeſſion; mais ſur celles que nous ſommes cenſés avoir étudiées & ne devoir pas ignorer, nous dépouillons-nous aiſément de notre orgueil?

✪

Chez les Aſſiriens, les Medes, les Perſes, les Grecs, les Romains,

les Gaulois, les Germains, en un mot, dans l'histoire d'aucun des anciens peuples, il n'est point fait mention de guerres de religion : comment ce peut-il qu'elles ayent pris naissance dans le sein du Christianisme qui ne recommande que la douceur & la charité !



Luc. c. xi. 51. Jesus-Christ, allant à Jérusalem, avoit envoyé quelques personnes pour lui préparer, & à ses Disciples, un logement, dans une des villes des Samaritains ; les habitans ne voulurent point le recevoir, & l'insulterent : *voulez-vous, Seigneur*, lui dirent deux de ses Disciples, *que nous fassions descendre le feu du ciel sur ces impies ? De quel esprit êtes-vous animez*, leur répondit Jesus-Christ, en blamant leur zele ? *Le*

Fils de l'Homme, ajouta-t-il, *n'est pas venu pour perdre les hommes, mais pour les sauver*; il alla loger dans une autre ville.

❂

Pendant les guerres contre les Albigeois, les Croisez assiegerent Beziers où il y avoit beaucoup d'hérétiques, mais encore plus de Catholiques; les chefs des Croisez, en montant à l'assaut, demanderent au Légat du Pape ce qu'ils devoient faire dans l'impossibilité où l'on étoit de distinguer les Catholiques d'avec les Hérétiques : *tuez les tous*, dit le Légat, *Dieu connoîtra ceux qui sont à lui.* Femmes, enfans, vieillards, soixante mille habitans de cette malheureuse ville, pásserent au fil de l'épée. *Histoire Languedoc*

❂

Le P. Daniel prétend que nos

Rois ont eu de tout temps une garde ; il cite Grégoire de Tours & une ancienne chronique. Grégoire de Tours dit *que le Roi Gontran se defiant de quelques-uns de la Cour de Fredegonde & ayant été averti qu'un certain Farolphe vouloit le tuer, se précautionna* (1) *& n'alloit plus sans gardes*. La vieille chronique raporte *que Philippe Auguste ayant eu nouvelle que le Vieux de la Montagne avoit envoyé des* (2) *émissaires pour l'assassiner, prit conseil de se garder, & choisit Sergens à masses qui jour & nuit étoient auprès de lui pour son corps garder*. Je crois qu'on doit conclure

Hist. de la Milice Franç. T. 2. p. 92.

(1) *Armis se munivit. Nec penitùs ad loca sancta, nec alio, nisi vallatus armatis atque custodibus procedebat*. Lib. 7. c. 8. & 18.

(1) Ils croyoient, comme Jacques Clement, que s'ils périssoient en exécutant les ordres de leur chef, ils iroient tout droit en paradis.

du récit de Grégoire de Tours, que les Rois de la premiere Race n'avoient point ordinairement de garde. Il me ſemble auſſi que la vieille chronique prouve que Philippe Auguſte eſt le premier Roi, dans la troiſieme race, qui en ait eu une, & qu'ainſi le P. Daniel ſe trompe & eſt contredit par les autorités même qu'il cite.

On donnoit aux Rois le titre d'*Illuſtriſſime*, de *votre Sérénité*, *votre grace*; l'uſage de leur donner celui de *Majeſté*, ne s'établit entierement que ſous Louis XI, le Prince le moins majeſtueux dans toutes ſes actions, ſes manieres & dans ſon extérieur. Il n'avoit pas honte de paroître aux plus grandes cérémonies avec un pourpoint & une caſa-

que d'une étoffe grossiere, une calotte à oreilles, & un bonnet, ordinairement très sale, sur lequel il attachoit de petites *Notre Dame* de plomb : c'est ainsi qu'il se présentoit aux Ambassadeurs, affectant d'être assis dans un mauvais fauteuil, & ayant presque toujours quelque vilain chien sur ses genoux. On trouve dans les comptes de sa maison, un article de quinze sols pour deux manches neuves qu'on avoit mises à un de ses vieux pourpoints.

L'Historien Ferreras rapporte que D. Juan, Roi de Castille, reçut, en 1434, les Ambassadeurs de France, assis sur un thrône magnifique & ayant à ses pieds un gros lion qu'il avoit aprivoisé.

Hist. Eccles. Fleuri.

On apelloit l'Empereur de Constantinople *Sa Sainteté* : on voit dans

l'Histoire que souvent *Sa Sainteté* étoit un très méchant homme.

❂

Les Rois ne traitoient de *cousins* que ceux qui avoient en effet l'honneur d'être leurs parens ; ils écrivoient, *très cher & fidele ami*, aux Pairs, aux Grands Officiers de la Couronne & aux Cardinaux : ce n'est que depuis François I, environ l'an 1540, qu'ils ont commencé à avoir tant de cousins.

❂

Nos Reines alloient en litiere ou à cheval. Catherine de Medicis est la premiere qui ait eu un carosse. Le Premier Président de Thou en fit faire un, parce qu'il avoit la goute ; sa femme alloit dans Paris à cheval, en croupe derriere un domestique. Ces carosses, ou coches, étoient faits comme le sont ceux des

Messageries, avec de grandes portieres de cuir qu'on abaissoit pour y entrer ; on n'y mettoit que des rideaux ; s'il y avoit eu des glaces au carosse de (1) Henri IV, peut-être n'auroit-il pas été tué ? Bassompierre, sous le regne de Louis XIII, fut le premier qui fit faire un petit carosse avec des glaces. Pendant la minorité de Louis XIV, presque tous les gens de la Cour, qui n'avoient point d'incommodités, alloient encore à cheval, & se présentoient chez les Dames & aux assemblées & se mettoient à table avec

(1) On prétend que ce Prince n'eut, pendant assez longtemps, qu'un carosse pour lui & pour la Reine, & qu'il existe une Lettre où il écrivoit à M. de Sulli qui avoit pris medecine, *je comptois aller vous voir, mais je ne pourrai, parce que ma femme se sert de ma coche.*

leurs botines & leurs éperons. Le nombre des carosses qui ne montoit dans Paris, en 1658, qu'à trois cens dix ou vingt, monte aujourd'hui à plus de quatorze mille.

✪

Tous ceux qui ont écrit jusqu'à présent pour ou contre le luxe, auroient dû le distinguer d'avec la magnificence ; c'est ce qu'ils n'ont point fait. La magnificence est essentielle à l'État monarchique & nécessaire dans les grands ; elle fait éclore, encourage & soutient les arts utiles & agréables ; ce n'est point l'orgueil, c'est un caractere noble qui la guide ; elle offense d'autant moins qu'elle sçait œconomiser pour pouvoir paroître avec plus d'éclat dans les occasions qui en exigent. Le luxe au contraire est insultant

parce qu'il eſt journellement & frivolement dépenſier ; c'eſt l'apetit & le triomphe des petites ames ; il naît & ſe nourrit de l'envie ridicule de paroître plus qu'on n'eſt, en s'égalant par l'exterieur à ceux qui ſont d'une condition au-deſſus de la notre ; créateur & toujours avide de nouvelles ſuperfluités, il nous met hors d'état de ſoulager les véritables beſoins des autres ; on y devient inſenſible, & ſa faſtueuſe ivreſſe nous rend mauvais parens, mauvais amis, mauvais citoyens. Il entretient, dit-on, les manufactures & fait entrer des millions dans le Royaume par ces modes & ces ſuperfluités qu'il invente ſans ceſſe & qui ſe débitent dans toute l'Europe : eh bien, en ſupoſant que l'argent vaut mieux dans un État que des mœurs, tolerons cette ſorte de luxe ; mais

eſt-il concevable que le gouvernement ne s'éveille pas enfin ſur le nombre prodigieux des laquais ? Depuis 1720, il a augmenté inſenſiblement de près des deux tiers dans la capitale & dans les provinces : premierement, parce qu'il n'y a pas aujourd'hui de moyenne bourgeoiſe qui ne veuille avoir une eſpece de laquais ; ſa mere n'avoit qu'une ſervante : ſecondement, parce qu'il n'y avoit dans les plus grandes maiſons que deux laquais pour *Madame*, & un valet de chambre & deux laquais pour *Monſieur*, au lieu qu'il faut aujourd'hui deux valets de chambre & trois laquais pour *Madame*, & autant de valets de chambre & de laquais pour *Monſieur* : troiſiemement, parce que l'on ſe contentoit d'une ſimple cuiſiniere & d'une femme pour



l'office; aujourd'hui c'est un cuisinier avec ses aides de cuisine & un officier avec ses garçons d'office. Joignez à cette augmentation celle des carosses & par conséquent des cochers, & vous verrez que par une dépopulation successive des campagnes d'année en année, il n'est pas possible que la troisiéme génération y fournisse la septiéme partie des hommes nécessaires à la marine & à l'agriculture.

❁

Un grand Seigneur peut être distingué dans le public, en n'ayant qu'un laquais derriere son carrosse, mais un Page sur le devant; ce Page qui servira à le faire distinguer, procurera en même-temps un bien en ce que, par vanité même, ces hommes d'or & qui n'ont d'autres titres que leurs richesses, ne voudront plus

avoir derriere leurs caroſſes trois ou quatre valets qui ne ſerviroient alors qu'à les faire mieux remarquer & qu'à rendre leur faſte plus ridicule ; n'ayant pas de Page. A l'égard des Magiſtrats, je penſe que dans un caroſſe ſimple & dont la couleur leur ſeroit affectée, il s'atireroient bien mieux la conſidération publique, que dans ces caroſſes dorés, chargés de valétaille, & dont l'éclat ne s'accorde ni avec la modeſtie de leurs vêtemens ni avec la gravité de leur état.

Gilles le Maitre, Premier Préſident du Parlement ſous Henri II, ſtipuloit dans le bail qu'il paſſoit avec les Fermiers de ſa Terre près de Paris, *qu'aux quatre bonnes fêtes de l'année & au temps des vendanges*,

ils lui ameneroient une charette couverte, & de la paille fraîche dedans, pour y asseoir sa femme & sa fille, & qu'ils lui ameneroient aussi un anon ou anesse, pour monture de leur chambriere : il alloit devant sur sa mule, accompagné de son clerc à pied.

François de Montholon, Garde des Sceaux, avoit accompagné François I à la Rochelle où il y avoit eu une sédition; ce Prince lui fit présent de l'amende de deux cent mille livres à laquelle il condamna les Rochelois; Montholon leur remit cette amende, à condition qu'ils feroient bâtir dans leur ville un hôpital pour les malades. Il logeoit, avec toute sa famille, au coin de la rue S. André des arts & de la rue Gillecœur, dans une maison où il n'y avoit qu'une salle & une petite cuisine au rez de chaussée; deux

chambres au premier étage ; deux au ſecond, & un grenier au troiſiéme.

On trouva cinquante mille écus chez un Juif, mort à Paris ſans famille & ſans enfans ; Henri III fit préſent de la moitié de *cette aubaine* à Geoffroy Camus de Pontcarré ; ce Magiſtrat envoya chercher trois négocians qui s'étoient nouvellement aſſociés & qui venoient d'être ruinés par un incendie, & leur fit don de ces vingt-cinq mille écus. Sa femme regardoit comme luxe & ne voulut pas porter une paire de bas de ſoie qu'une de ſes tantes, mariée à la Cour, lui avoit envoyée pour étrennes.

Jamais Roi n'avoit mis tant de taxes & n'avoit fait plus de dépenſes inutiles & frivoles, que Henri II ;



cependant, dès qu'on apprit la nouvelle de la bataille de S. Quentin, les bourgeois de Paris s'assemblerent & donnerent d'eux mêmes cent mille écus; chaque Seigneur un peu considerable dans le Royaume, offrit d'y fortifier & d'y défendre une Place à ses dépens; le Maréchal de Brissac écrivit à ce Prince pour le prier d'accepter tous ses revenus, ne se réservant que deux mille livres par an pour l'entretien de sa famille. Deux ans après, lorsqu'on sçut que ce même Henri II, trompé par les fausses considérations de son conseil, avoit envoyé ordre à ses Plénipotentiaires de signer la paix du Cateau-Cambresis, la plûpart des villes, quoiqu'accablées d'impôts, lui écrivirent qu'elles étoient prêtes à lui fournir de nouvelles forces & de nouvelles contributions, s'il vou-

loit ne pas ratifier un Traité qui faiſoit perdre à la France des conquêtes ſi conſidérables, & qui avoient couté tant de ſang & d'argent. Tels étoient les François, & dans quel temps? Lorſque leurs mœurs étoient auſſi corrompues qu'elles l'ayent jamais été, mais leur caractere n'étoit pas dépravé. La corruption des mœurs eſt à peu près égale dans tous les ſiécles; c'eſt la dépravation du caractere d'une Nation qui préſage ſa décadence; j'appelle dépravation dans ſon caractere, lorſqu'elle n'a plus cet orgueil pour ſon nom, cet amour, cet eſtime pour elle-même, ſources continuelles d'émulation, de force & d'harmonie dans l'État.

On ne ſçauroit inſpirer aux jeunes gens trop d'eſtime pour leur Na-

tion, s'il est vrai que plus on chérit & l'on estime sa famille, plus on est éloigné de toute lacheté.

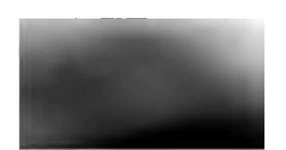
Notre histoire nous présente sans cesse les plus grands exemples d'humanité, de désintéressement, de courage & d'un empressement général à courir à la gloire; pourquoi dans les Colléges ne nous pas citer ces exemples ? Les belles actions des Grecs & des Romains ne frapent que notre esprit & n'excitent que notre admiration; celles de notre nation imprimeroient dans notre ame un sentiment plus vif, l'émulation.

L'honnête homme s'intéresse d'autant plus à ses concitoyens, qu'il les regarde comme des témoins de la façon dont il a toujours vécu :

le mal-honnête homme & l'homme de néant qui a fait fortune, souhaitent une mortalité, une peste.

Nous avons vû de nos jours ce que nos peres n'auroient jamais imaginé; nous avons vû des François qui sembloient en écrivant n'avoir d'autre objet que d'inspirer du mépris pour les femmes. Nous avons vû d'autres François nous déprimer sans cesse pour exalter un peuple voisin.

*Je crois que le * Roi va déclarer la* Louis X
guerre aux Anglois, disoit Philippe de Crevecœur, si connu sous le nom de Maréchal de Querdes : *je consentirois volontiers de passer deux ans en enfer*, ajoutoit-il, *pourvu que j'aye le plaisir de les chasser de Calais.*



Nos ancêtres chassoient des assemblées & des Tournois, ceux qui étoient accusés d'avoir mal parlé des femmes. Ce n'étoit pas seulement par humanité, ou par galanterie, qu'ils en usoient ainsi, mais encore par politique ; ils étoient persuadés que plus les femmes se voyent respectées, plus elles s'attachent à se rendre respectables ; qu'un Gouverneur peut cultiver notre esprit ; qu'à l'égard de notre caractere, ce sont elles qui le forment dans cet âge où le plus doux des penchans nous presse de leur offrir les prémices de notre cœur ; que tel qui se distingue par l'élévation de ses sentimens, n'auroit peut-être jamais eu qu'une ame commune, si le desir de leur plaire n'avoit pas éveillé son amour propre.

La ville de Falaise étoit dans le parti de la Ligue ; Henri IV l'avoit aſſiégée ; on alloit donner l'aſſaut ; la Chenaye, un marchand, étoit amoureux & aimé d'une fille de ſon état ; il lui propoſa un moyen qu'il imaginoit pour ſortir de la ville & la mettre en ſureté : comme je ſuis perſuadée, lui répondit-elle, que vous ne penſez à abandonner vos compatriotes lorſqu'ils vont combattre, que parce que vous tremblez pour moi, la propoſition que vous me faites ne vous ôte ni mon eſtime ni mon amour, & pour vous le prouver, je ſuis prête à unir ma deſtinée à la vôtre ; venez, je vais vous donner ma foi, mais ce ſera ſur la brêche. Elle marche, en prononçant ces mots ; les répréſentations, les craintes, les larmes de ſon amant, ſont vaines ; elle arrive au rempart : *l'un & l'autre*, dit Me-

zeray, *combattirent avec tant de courage que Henri IV, admirateur des belles actions, commanda qu'on leur sauvât la vie, s'il étoit possible; mais la Chenaye ayant été tué d'un coup de fusil, sa maîtresse refusa quartier & continua de combattre jusqu'à ce que se sentant blessée à mort, elle s'approcha du corps de son amant pour mêler son sang avec le sien & mourir en le tenant embrassé.*

Les *Bardes* (1), chez les Gaulois,

(1) *Bardd*, en Breton, signifie un Poëte, & *Baddoneg*, un Poëme. Dans le pays de Galles, on appelle encore aujourd'hui *Bardes* des especes de Poëtes musiciens qui vont de Châteaux en Châteaux chanter les éloges des grands hommes, en accompagnant leurs chansons avec la harpe. Tacite dit que les Germains avoient des chansons où les belles actions de leurs héros étoient célébrés, & qu'en allant au combat, le chant

De Morib. Germ. c. 3.

étoient les Poëtes & jouissoient d'une grande considération ; ils marchoient à la tête des armées, chantant des chansons à la gloire de la nation & de ceux qui s'y étoient le plus distingués par leur valeur & en prodiguant leur sang pour la patrie. Sous la premiere, la seconde & assez avant sous la troisiéme Race, on chantoit aussi de semblables chansons, en se rangeant en bataille & en attendant le signal, ou le (1) cri de guerre, pour fondre sur l'ennemi.

de ces chansons, apellé *Barbitum*, enflammoit leur courage.

(1) *Mont-joye S. Denis* étoit le cri général des François en allant à la charge ; chaque Seigneur Banneret avoit aussi son cri particulier qui servoit à rappeller ses vassaux sous sa banniere.

Il n'est pas douteux que les chansons militaires, ou *grivoises*, distraient & délassent l'esprit du soldat au milieu des fatigues ; qu'elles l'amusent dans les marches & qu'elles entretiennent dans le camp une gaieté martiale & nécessaire. Si les Aumoniers de l'armée s'avisoient de les défendre, que diroit le Général ? La Tragédie & la Comédie ne sont pas moins utiles dans les villes ; elles adoucissent les mœurs, purgent les passions, peignent les égaremens où elles peuvent entraîner, tachent de rendre le vice odieux, & de corriger les travers & les ridicules.



On cultive, on exerce la mémoire des jeunes gens afin de la fortifier ; il me semble qu'il est encore plus intéressant

intéreſſant d'exercer, d'habituer leur ame à la pitié par des ſcènes pathétiques & touchantes : l'homme le plus vertueux, eſt celui dont l'ame eſt la plus inquiete à la vue de ſon ſemblable dans la miſere.

Un Religieux contracte ordinairement dans le cloître une dureté d'ame & d'eſprit qui le rend peu compatiſſant ; il ne ſoulage gueres les malheureux que par devoir ; l'homme du monde les ſoulage par ſentiment : j'honore l'un, j'aime l'autre.



Je m'arrête & me divertis à regarder deux animaux qui jouent enſemble ; je conçois de l'antipathie pour l'homme qui les agace l'un contre l'autre & qui ſe plaît à les voir ſe déchirer.

Luther aimoit la Poësie & la cultivoit avec succès ; s'il n'avoit jamais fait que des vers, quatre ou cinq millions d'hommes ne se seroient pas égorgés.

❂

Les actions de nos Tragédies sont pathétiques & terribles ; celles des Tragédies des Anglois sont atroces. C'est une regle parmi nous de ne point ensanglanter la Scene ; chez eux, plus elle est ensanglantée, plus il y a d'hommes & de femmes qui s'y égorgent, plus la Piece est aplaudie ; on y voit des potences, des échaffauts ; on y met sous les yeux du spectateur les objets les plus horribles ; un mari qui discourt avec sa femme, qui la caresse & l'étrangle ; une fille toute sanglante, à qui l'on a coupé la langue & les mains, après l'avoir violée. Il n'est pas douteux que les arts agréables ne réuss-

ſiſtent chez un peuple, qu'autant qu'ils en prennent le génie, & qu'un Auteur dramatique ne ſçauroit eſperer de plaire ſi les objets & les images qu'il préſente, ne ſont pas analogues au caractere, au naturel & au goût de ſa nation; on pourroit donc conclure de la différence des deux Théâtres, que l'ame d'un Anglois eſt ſombre, féroce, ſanguinaire, & que celle d'un François eſt vive, impatiente, emportée, mais généreuſe même dans ſa haine; idolatrant l'honneur & ne ceſſant jamais de l'appercevoir, malgré le trouble & toute la violence des paſſions; d'ailleurs prompte à s'attendrir & à dépoſer ſa fierté, ſa fureur, à la vue du ſang de ſon ennemi.

Dans nos Comédies, l'amour eſt un ſentiment tendre, délicat, hon-

nête ; dans celles des Anglois, c'est un desir grossier, brutal, impudent ; on s'y croit souvent transporté dans un lieu de débauche ; ce qui seroit encore une preuve de la férocité de la nation : l'homme féroce n'a que des sens.

Que votre fils & votre fille lisent & relisent tous les jours Corneille ; interrogez-les & les instruisez sur les détails & l'intérêt de chaque Scene : je doute que vous puissiez leur donner une meilleure éducation.

Corneille, s'il fut né dans l'ancienne Rome, eut été le premier de la République ; la carriere des grandes dignités y étoit ouverte à tous les citoyens, & l'on pouvoit y être soi-même l'artisan de sa fortune : dans un Etat Monarchique,

il faut des protecteurs à la Cour, & ſouvent le vrai mérite eſt trop modeſte pour en eſperer, ou trop fier pour en chercher.

Je ſuis étonné que tant d'Auteurs qui ont écrit ſur notre Théâtre, ſur ſon origine & ſes progrès, n'ayent pas remarqué que la Comédie, parmi nous, a été, pendant aſſez long-temps, un des organes de la politique, comme elle l'avoit été chez les Athéniens ; la Cour engageoit les Poëtes comiques à traiter les matieres concernant l'État, & à parler des circonſtances où ſe trouvoit le Royaume, afin de diſpoſer le peuple à la levée des impôts, en le prévenant, l'animant & l'échauffant ſur la juſtice & la néceſſité des guerres qu'on entreprenoit ; j'en pourrois citer pluſieurs exemples ; je ne

rapporterai que celui-ci. Louis XII faisoit la guerre à Jules II qui l'avoit indignement trompé & qui de plus eut l'audace de renouveller les extravagantes prétentions de quelques-uns de ses prédécesseurs sur le temporel des Rois : on représenta aux Halles à Paris, le Mardi gras 1511, une Piéce où ce fougueux Pontife étoit joué sous le nom du *Prince des sots*, accompagné de *Mere sotte* qui vouloit se faire passer pour Église.

MERE SOTTE.

La thiare en tête, vêtue des habits Pontificaux, & dessous, habillée en Mere sotte.

Recherches sur les Théâtres. A Paris, chez Prault pere, 1735. avec privilege.

Si deussai-je de mort mourir
Ainsi qu'Abiron, & Dathan,
Ou damnée être avec Satan,
Si me viendront-ils secourir ;
Je ferai chacun accourir
Après moi, & me requerir

Pardon & merci à ma guise,
Le (1) temporel veux acquerir
Et faire mon nom florir,
En bref voilà mon entreprise.
Je me dis Mere Sainte Eglise,
Je veux bien que chacun le note;
Je maudis, j'anathématise;
Mais sous l'habit pour ma devise
Porte l'habit de Mere sotte.
Bien sçais qu'on dit que je radotte
Et que suis folle en ma (2) vieillesse;
Mais * grumeler veux à (3) ma porte
Mon (4) fils le Prince en telle sorte
Qu'il diminue sa noblesse.
. . . .

* Gronder

(1) Allusions aux prétentions de Jules II sur le temporel des Rois.

(2) Jules II étoit alors âgé de plus de soixante dix ans.

(3) Jules II menaçoit de jetter un interdit sur le Royaume & de citer Louis XII, le Clergé de France & le Parlement de Paris, à comparoitre devant lui.

(4) Les Rois de France, fils aînés de l'Eglise.

Elle tâche dans une autre Scene d'attirer les Seigneurs François dans son parti, mais voyant qu'elle n'y peut réussir, elle adresse la parole à ceux du Clergé qu'elle a séduits & leur dit :

> Prélats, débout, allarme, allarme ;
> Abandonnez Eglise, Autel,
> rme. Que chacun de vous soit bien * farme
> Que l'assaut aux Princes on donne
> J'y veux être en (1) propre personne ;
> . . . .
> A l'assaut, Prélats, à l'assaut.

Les Prélats attaquent les Seigneurs François qui les repoussent & les chassent du Théâtre après les avoir bien battus. On examine ensuite de plus près *Mere sotte*; on reconnoît qu'elle n'est point l'Eglise; on se mocque d'elle & on lui

(1) Jules II endossa la cuirasse & se montroit à la tranchée, le casque en tête.

Ôte la (1) thiare & les habits Pontificaux qu'elle profan[illegible].

Personne n'ignore les démêlés de Philippe le Bel avec Boniface VIII. Philippe le Bel, du vivant de ce Pape, & long-temps après sa mort, fit souvent jouer à Paris une farce appellée* *la Procession du Renard.* Un homme, vêtu de la peau d'un renard, mettoit par-dessus un surplis, & chantoit l'Epître, comme simple Clerc, ensuite il paroissoit avec une mitre, & enfin avec la thiare, *courant après poules & poussins, les croquant & les mangeant, pour signifier les exactions de Boniface VIII.*

* Voyez pag. 217 du second Volume de ces Essais.



Le Chancelier de L'hopital, dans une harangue à l'ouverture des Etats

(1) Allusion au Concile assemblé à Pise pour juger Jules II & le déposer.

Généraux de 1561, dit *que le bon Roi Louis XII prenoit plaiſir à ouir jouer Farces & Comédies, même celles qui étoient jouées en grande licence, diſant que par là il apprenoit beaucoup de choſes qui étoient faites dans ſon Royaume & qu'autrement il n'eut pas ſçues.*

Je penſe qu'il eſt très utile qu'un Roi voye ſouvent la Comédie; elle eſt l'image de la vie commune & par conſéquent des vices, des véxations, de la miſere & des maux qui ſe gliſſent dans les différentes claſſes de l'État. Ses peintures, me dira-t-on, ne ſont que générales; elle ne nomme pas, j'en conviens; mais du moins un Roi ſçait que telle corruption, tels abus de ſon autorité, telles petites tirannies exiſtent; il le ſçait & c'eſt beaucoup.

Philippe de Comines raporte *qui Charles VIII avoit établi une audiance publique où il écoutoit tout le monde & ſur tout les pauvres ; il ne ſe faiſoit pas*, ajoute-t-il, *grandes expéditions à cette audience, mais au moins étoit-ce tenir les gens en crainte & principalement ſes Miniſtres & ſes Officiers, dont aucuns avoit ſuſpendus pour pillerie.*

❂

Louis XIV, en revenant de la Meſſe, jettoit toujours les yeux de côté & d'autre, & par ſon air & ſes regards, invitoit à l'approcher. Un jour, un Suiſſe, quoique le paſſage fût aſſez large crioit de faire place & repouſſoit pluſieurs perſonnes : *ne voyez-vous pas*, lui dit Louis XIV, d'un ton ſévére, *que voilà une femme qui a un placet à me préſenter.* Il renfermoit les placets qu'on lui

donnoit, dans une cassette dont lui seul avoit la clef.

✪

A Rome, les esclaves qui avoient des maîtres injustes & cruels, alloient sur la place publique embrasser la statue de l'Empereur; c'étoit un asile dont il n'étoit pas permis de les arracher, & il étoit du devoir de l'Empereur, avant que de se mettre à table, d'envoyer voir si personne ne s'étoit réfugié aux pieds de sa statue.

✪

Nos Historiens se sont rarement attachés à nous laisser des détails sur les anciens usages; ils n'en parlent qu'en passant; le procès-verbal qu'on va lire & que j'ai copié d'après un manuscrit de la Bibliothéque du Roi, contient les formalités que nos Rois,

& les autres Princes de l'Europe, obſervoient avant que de commencer la guerre; elles ont quelque rapport avec la façon dont les Romains la déclaroient; le Sénat envoyoit un Fecial ſur la frontiere de la nation contre qui elle étoit réſolue, & ce Fecial, apellant trois hommes pour être témoins, lançoit un dard ſur le territoire de cette nation.

Jean Gratiolet, commis à la charge de Herault d'Armes de France au titre d'Alençon, en vertu de la commiſſion donnée à S. Quentin ſous le ſcel ſecret, le 12 du préſent mois de Mai 1635, ſigné LOUIS, *& plus bas, par le Roi,* Servien, *certifie à tous qu'il appartiendra, être parti de Neufchatel ſur Aine le 12 deſdits mois & an, & m'être acheminé aux Pays-Bas pour trouver le Cardinal Infant d'Eſpagne, & ayant appris qu'il étoit*

à Bruxelles, je me suis rendu le 19 du présent mois, sur les neuf heures du matin, à la porte de ladite ville, apellée la porte de Hau, accompagné de Gratien Elissavide, trompette ordinaire du Roi, & ayant pris ma cotte d'armes au titre d'Alençon, la toque & le bâton en telle action requis, je me suis arrêté environ à deux cens pas de la porte, tandis que ledit trompette étoit allé proche d'icelle faire les chamades à la maniere accoutumée; & ledit trompette ayant vû quatre ou cinq hommes qui faisoient la garde à ladite porte, il se seroit adressé à un d'iceux, lui disant qu'il conduisoit un Herault d'Armes du Roi son Maître vers le Cardinal Infant; & cet homme étant allé parler au Sergent-Major de ladite ville, & ledit Sergent étant venu me trouver, je

l'aſſurai que j'étois venu pour parler audit Cardinal Infant : lors ledit Sergent-Major s'en retourna dans la ville avertir ledit Cardinal de mon arrivée, & étant revenu ſur les douze heures, il me dit que ce Prince avoit promis de me donner audience & l'avoit chargé de me mener chez lui en attendant l'heure qu'il me la pourroit donner ; ledit Sergent-Major me priant à cette fin de vouloir entrer dans la ville ſans l'habillement de Heraut, lequel je lui déclarai ne pouvoir quitter : il avoit avec lui le Roi des Herauts d'Armes des Pays-Bas (Toiſon d'or.) Etant arrivé en leur compagnie au logis dudit Sergent-Major ſur la place du Sablon, icelui Sergent-Major retourna au Palais du Prince pour ſçavoir l'heure où je pourrois être mené devant lui ; il ne revint qu'à deux heures après mi-

di & m'assura que je serois ouï dudit Prince, mais qu'il étoit empêché au Conseil à cause de son départ qui seroit sur les quatre heures, pour aller coucher à Louvain; quoique ledit Sergent-Major, le Roi des Herautls & plusieurs personnes m'eussent assuré que ledit Cardinal Infant ne devoit partir que le Lundi 21. Voyant ces longueurs, je pressai ledit Sergent-Major de me dire si je devois esperer d'être ouï dudit Cardinal Infant; m'en ayant assuré, il retourna pour la troisiéme fois au Palais dudit Prince pour en sçavoir précisément l'heure. Cependant il vint deux autres Heraults dans le logis où j'étois, l'un du titre de Hainaut & l'autre de Gueldres, qui me tinrent plusieurs discours sur la couleur de ma cotte d'armes & sur la façon dont je me tiendrois en parlant au Prince,

je leur répondis qu'ils me fissent seulement dépêcher promptement & qu'ils demeureroient satisfaits de leur curiosité. Sur les six heures après midi, ledit Sergent-Major revint avec un homme envoyé pour me demander si j'avois Lettres, ou autre papier, à donner à leur Prince ; je dis avoir répondu à cette demande que l'on m'avoit faite dès le matin ; ils continuerent de me dire que si j'avois bonne commission pour parler audit Prince, il falloit la montrer ; je répondis que ma commission étoit ce que je devois dire & que je ne la pouvois montrer qu'en parlant audit Prince ; ensuite on me demanda si j'avois un émail marqué de ma charge & si j'avais observé les formalités en entrant dans les Pays Bas ; je dis à tout cela que puisqu'on m'avoit empêché de parler au Cardinal Infant par tant de remises, j'allois montrer l'effet de mon

pouvoir ; alors tirant de ma poche la Déclaration que je devois faire audit Cardinal Infant & voulant la donner audit Envoyé, il dit n'avoir charge de rien prendre & s'enfuit ; le Sergent-Major s'évada aussi d'un autre côté ; je sortis donc du logis avec les trois Heraults susdits, & étant remonté à cheval, je leur dis de recevoir ladite Déclaration ; ils me dirent qu'ils ne le pouvoient, me priant d'atendre encore quelque temps & que ces Messieurs reviendroient ; mais sept heures étant sonnées sans qu'ils revinssent, je dis aux Heraults, tenant en mes mains ledit papier, que c'étoit la Déclaration que je devois faire de la part du Roi mon Maître au Cardinal Infant, & jettai ladite Déclaration à leurs pieds, devant le logis dudit Sergent-Major, sur la place du Sablon ; alors lesdits Heraults commen-

cerent à crier au peuple qui étoit là aſſemblé, qu'il ne touchât point à ce papier. Le contenu d'icelui étoit : » Le
» Herault d'Armes de France au
» titre d'Alençon, ſouſſigné, certi-
» fie à tous qu'il apartiendra, être
» venu aux Pays-Bas de la part du
» Roi ſon Maître, ſon unique &
» ſouverain Seigneur, pour trouver
» le Cardinal Infant d'Eſpagne &
» lui dire que puiſqu'il n'a pas vou-
» lu rendre la liberté à Monſieur
» l'Archevêque de Tréves, Elec-
» teur de l'Empire, qui s'étoit mis
» ſous la protection de Sa Majeſté,
» lorſqu'il ne pouvoit la recevoir de
» l'Empereur ni d'aucun autre Prin-
» ce ; & que puiſque contre la di-
» gnité de l'Empire & le droit des
» gens, il retient priſonnier un Prin-
» ce ſouverain qui n'avoit point de
» guerre contre lui, Sa Majeſté lui

» déclare qu'elle est résolue de tirer
» raison par les armes de cette of-
» fense qui intéresse tous les Princes
» de la chrétienté. «

Et soudain après avoir jetté ladite Déclaration, j'ai traversé parmi la foule du peuple ladite place du Sablon & suis sorti par la porte de Hau pour me retirer en France. Etant arrivé vers les neuf heures du matin, le 21 des présens mois & an, sur la frontière des Pays-Bas, au village appellé Rouilli, ayant un poteau à la main, je l'ai planté sur le grand chemin d'Avesnes à la Chapelle du côté d'Estreule Cauchi, autre village des Pays-Bas; auquel poteau j'ai attaché copie de ladite Déclaration, & ayant rencontré un paysan qui sortoit de l'Eglise, je lui ai dit que j'avois attaché ledit placard, de la part du Roi mon Maître, contre le Cardinal Infant d'Es-

pagne & qu'il eut à en avertir le Mayeur, ou quelque autre Magiſtrat du lieu; & ledit payſan ayant appellé ledit Mayeur & me l'ayant montré, j'ai fait audit Mayeur la même certification, & l'ai vû, avec autres perſonnes, s'acheminer vers ledit poteau: le ſuſdit Eliſſavide, Trompette ordinaire du Roi, faiſant les chamades accoutumées. Ce que nous certifions véritable leſdits jour & an.

✪

Un Prince ſe dépouilloit & donnoit ſon habit au Herault qui lui aportoit une nouvelle agréable. *La Reine*, dit Jean Chartier, *étant accouchée d'un fils le 4 Février 1435, le Roi* (Charles VII) *depêcha le Herault, nommé Conſtance, pour en porter la nouvelle au Duc de Bourgogne; de laquelle nouvelle ce Duc témoigna d'être fort joyeux & donna*

à ce Hérault cent riders d'or & une robe brodée dont il étoit alors vêtu.

❂

Il semble que les temps des grands crimes, le soient aussi des grandes vertus; pendant les guerres civiles sous les regnes de Charles IX & de Henri III, on remarque à chaque instant des traits de la plus grande magnanimité.

D'Aubigné *, un des chefs du parti Huguenot, faisoit la guerre en Saintonge; il tomba dans une embuscade & fut fait prisonnier; il obtint de S. Luc qui commandoit les troupes Catholiques dans cette province, la permission d'aller passer quelques jours à la Rochelle, sur sa parole. A peine étoit-il parti que S. Luc reçut ordre de la Cour de le faire transférer à Bordeaux, bien lié & bien gardé : il n'étoit pas

* Ayeul de Madame de Maintenon.

douteux que Catherine de Médicis, & le Duc d'Epernon, vouloient le ſacrifier à leur vengeance ; il les avoit mortellement offenſés par des Satyres d'autant plus piquantes qu'elles étoient vraies. S. Luc, qui l'avoit fait avertir ſecretement de ne pas revenir, fut très étonné & très fâché de le voir arriver : Monſieur, lui dit d'Aubigné, je viens me remettre entre vos mains conformément à la parole que je vous en avois donnée, & parce que d'ailleurs, ſi je ne l'avois pas tenue, je vous aurois compromis avec une Cour ſoupçonneuſe & cruelle ; je ſçais que ma mort y eſt réſolue ; mes ennemis ſatisferont leur haine ; j'aurai ſatisfait à ce que je devois à l'honneur & à la reconnoiſſance. L'action tant vantée de Regulus, eſt-elle plus belle ? Guitaut, Lieu-

tenant de Roi des Isles de Rhé & d'Oléron, fut pris par les Rochelois; ils menacerent de le jetter à la mer, si l'on transferoit d'Aubigné à Bordeaux; ainsi S. Luc eut un prétexte pour le garder & pour lui sauver la vie.

En 1590, le parti de la Ligue, en Languedoc, demanda des troupes, au Roi d'Espagne. Sur la nouvelle de leur débarquement, Barri de S. Aunez, Gouverneur pour Henri IV à Leucate, en partit pour aller communiquer un projet au Duc de Montmorenci, Commandant dans cette province; il fut pris en chemin par les Ligueurs qui marcherent aussi-tôt, avec les Espagnols, vers Leucate, persuadés qu'ayant le Gouverneur entre leurs mains, cette place ouvriroit tout de

de suite ses portes, ou du moins ne tiendroit pas long-temps; mais Constance de Cezelli, sa * femme, après avoir assemblé la garnison & les habitans, & leur avoir représenté leur devoir & leur honneur, se mit si fierement à leur tête, une pique à la main, qu'elle inspira du courage aux plus foibles; les assiégeans furent repoussés partout où ils se présenterent. Désespérés de leur honte & du monde qu'ils avoient perdu, ils envoyerent dire à cette vaillante femme, que si elle continuoit à se défendre, ils alloient faire pendre son mari: j'ai des biens considérables, répondit-elle, les larmes aux yeux; je les ai offerts & je les offre encore pour sa rançon; mais je ne racheterai point,

* Elle étoit d'une ancienne & riche famille de Montpellier.

par une lâcheté, une vie qu'il me reprocheroit & dont il auroit honte de jouir ; je ne le deshonorerai point par une trahison envers ma patrie & mon Roi. Les assiégeans, après avoir tenté une nouvelle attaque qui ne leur réussit pas mieux que les autres, firent mourir Barri & leverent le siége. La garnison voulut user de représailles sur le Seigneur de Loupian qui étoit du parti de la Ligue & qui avoit été fait prisonnier ; notre héroine s'y opposa. Henri IV lui envoya le brevet de Gouvernante de Leucate, avec la survivance pour son fils.

Margueritte de Valois faisoit la guerre à Henri III son frere & au Roi de Navarre son mari ; elle avoit campé sa petite armée devant Villeneuve d'Agenois ; elle ordonna à trente ou quarante soldats de con-

duire Charles de Cieutat aux pieds des murailles & de le tuer ſi ſon fils qui commandoit dans cette Place, refuſoit d'en ouvrir les portes. Cieutat, après qu'on eut fait cette indigne ſommation à ſon fils, lui cria, *Songe à la fidélité & au devoir d'un François, & que ſi j'étois capable de te dire de te rendre, ce ne ſeroit plus ton pere qui te parleroit, mais un traître, un lâche, un ennemi de ton honneur & de ton Roi.* Ses gardes avoient déja le bras levé & alloient le fraper ; le jeune Cieutat leur fit un ſigne ; on ouvrit la porte ; il ſortit avec trois ou quatre hommes, feignit de parlementer & mettant tout à coup l'épée à la main, il fondit avec tant d'impétuoſité ſur ceux qui tenoient l'épée nue ſur ſon pere, & fut ſi ſoudainement ſecondé

par plusieurs soldats de sa garnison, qu'il le délivra.

On attribue communément les forfaits de Catherine de Médicis à l'ambition de gouverner & à l'embarras où elle se trouvoit entre les Guises & les chefs du parti Calviniste ; pour moi, après avoir lû, examiné & discuté tout ce qu'on a écrit pour & contre elle, je pense que formée pour brouiller & détruire, il en étoit de son ame comme d'un être infecté dans son germe & qui devient un fléau ; qu'une autorité sans troubles ne l'eut point flattée ; qu'elle ne se plaisoit qu'au milieu des orages, & qu'elle auroit semé la discorde & la division dans la Cour la plus tranquille & la plus soumise. Rien ne dévoile mieux toute l'horreur de son caractere, que

l'éducation de ſes enfans ; elle vouloit que des combats de coqs, de chiens & d'autres animaux, fuſſent une de leurs récréations ordinaires ; s'il y avoit quelque exécution conſidérable à la gréve, elle les y menoit, & pour les rendre auſſi laſcifs que ſanguinaires, elle donnoit de temps en temps de petites fêtes où ſes filles d'honneur, les cheveux épars, couronnées de fleurs, ſervoient à table à demie-nues. Charles IX, avec le naturel le plus impétueux, avoit d'ailleurs de grandes qualités ; l'éducation les pervertit entierement. Papire Maſſon rapporte qu'un des grands plaiſirs de ce Prince étoit de montrer ſon adreſſe à abattre d'un ſeul coup la tête des ânes & des cochons qu'il rencontroit dans ſon chemin, en allant à la chaſſe, & qu'un jour Lanſac, un

de ses favoris, l'ayant trouvé l'épée à la main contre son mulet, lui demanda gravement, *quelle* (1) *querelle est donc survenue entre Sa Majesté Très-Chretienne & mon Mulet?*



Le massacre des Huguenots fut aussi horrible dans plusieurs villes du Royaume, qu'il l'avoit été à Paris; il y en eut plus de deux mille d'égorgez à Lion; le boureau de cette ville, à qui le gouverneur ordonna d'aller en expédier quelques-uns qui étoient dans les prisons, lui répondit, *qu'il ne travailloit que judiciairement.* Voila l'homme le plus

(1) *Carolo irruenti in Mulum Lansaci, inter aulicos gratiosi, quod tibi dissidium, inquit, cum mulo meo intercessit, Rex Christianissime?*

vil par ſon état, qui a plus d'honneur qu'une Reine & ſon conſeil.

✿

Catherine de Medicis, les Guiſes, le Chancelier de Birague & les Gondis, étoient des étrangers qui gouvernoient le Royaume ; ils formerent & dirigerent le complot du maſſacre de la St. Barthelemi ; il me ſemble qu'on doit en reprocher un peu moins l'horreur à notre Nation, que celle des proſcriptions aux Romains : Silla & Auguſte étoient Romains.

Nos guerres de religion firent rentrer beaucoup d'or & d'argent dans le commerce ; les Catholiques, comme les Calviniſtes, convertiſſoient en eſpeces l'argenterie des Egliſes. Le conſeil de la Ligue, pour ſoutenir le ſiége de Paris contre Henri IV, ordonna, de l'avis

de ses favoris, l'ayant trouvé l'épée à la main contre son mulet, lui demanda gravement, *quelle* (1) *querelle est donc survenue entre Sa Majesté Très-Chretienne & mon Mulet?*



Le massacre des Huguenots fut aussi horrible dans plusieurs villes du Royaume, qu'il l'avoit été à Paris ; il y en eut plus de deux mille d'égorgez à Lion ; le boureau de cette ville, à qui le gouverneur ordonna d'aller en expédier quelques-uns qui étoient dans les prisons, lui répondit, *qu'il ne travailloit que judiciairement.* Voila l'homme le plus

(1) *Carolo irruenti in Mulum Lansaci, inter aulicos gratiosi, quod tibi dissidium, inquit, cum mulo meo intercessit, Rex Christianissime?*

vil par son état, qui a plus d'honneur qu'une Reine & son conseil.

Catherine de Medicis, les Guises, le Chancelier de Birague & les Gondis, étoient des étrangers qui gouvernoient le Royaume ; ils formerent & dirigerent le complot du massacre de la St. Barthelemi ; il me semble qu'on doit en reprocher un peu moins l'horreur à notre Nation, que celle des proscriptions aux Romains : Silla & Auguste étoient Romains.

Nos guerres de religion firent rentrer beaucoup d'or & d'argent dans le commerce ; les Catholiques, comme les Calvinistes, convertissoient en especes l'argenterie des Eglises. Le conseil de la Ligue, pour soutenir le siége de Paris contre Henri IV, ordonna, de l'avis

& du consentement de l'Evêque & du Legat, que tous les Religieux porteroient à la Monnoye l'argenterie de leurs Eglises, à l'exception des vases sacrez absolument nécessaires pour le service divin.

Extrait des Registres de la Monnoye.

Le 29 Mai 1590, reçu de M. le Trésorier Roland & des Religieux de l'Abbaye de (1) S. Denis, un Crucifix d'or pesant 19. marcs, 4 onces, 5 gros, lequel a été fondu...

De plus, le 16 Juin 1590, reçu des mêmes Religieux, une Couronne d'or pesant 10 marcs, 10 onces moins deux gros, laquelle a été fondue...



(1) Ils en avoient transporté le trésor à Paris & l'avoient mis en dépôt à Ste Croix de la Bretonnerie.

Les méchantes femmes ſont preſque toujours foibles & ſuperſtitieuſes ; Catherine de Medicis croyoit non-ſeulement à l'aſtrologie judiciaire, mais encore à la magie ; elle portoit ſur l'eſtomach une peau de velin, d'autres diſent d'un enfant égorgé, ſemée de figures, de lettres & de caracteres de differentes couleurs ; elle étoit perſuadée que cette peau avoit la vertu de la garentir de toute entrepriſe contre ſa perſonne. Elle fit faire la colonne de l'Hôtel de Soiſſons, dans le fuſt de laquelle il y a un eſcalier à vis pour monter à la ſphere armillaire qui eſt au haut & où elle alloit conſulter les aſtres avec ſes aſtrologues. Cette colonne a dix-huit canelures & on y voit en quelques endroits des couronnes, des trophées, des C & des H entrelaſſés, des miroirs

cassés & des lacs d'amour déchirés, figures allégoriques pour signifier le veuvage de cette Princesse, & qu'elle ne vouloit plus s'occuper que de sa douleur & de la perte qu'elle avoit faite. Si l'on en croit quelques historiens, elle ne se laissoit point manquer de consolateurs ; ils citent entr'autres, François de Vendôme, Vidame de Chartres, & Troïlus de Mesgoüez, gentilhomme Breton. Je crois qu'une pareille femme pouvoit avoir des irruptions de temperament, mais qu'elle n'étoit ni capable ni certainement digne de sentir l'amour.

La Marquise d'Estrées, mere de la belle Gabrielle, fut tuée dans une sédition à Issoire en Auvergne ; aparemment que son corps resta dans la rue très indecemment exposé,

puisqu'on s'aperçut d'une mode qui s'étoit introduite depuis quelque temps parmi les femmes du grand monde : ce n'étoient pas seulement leurs cheveux qu'elles tressoient avec de la nompareille de différentes couleurs.

✪

Par un Edit donné à Roussillon-Château en Dauphiné, en 1564, Charles IX fixa le commencement de l'année 1565 au premier de Janvier, au lieu qu'auparavant l'année ne commençoit qu'à Pâques : il me semble qu'elle devoit commencer au 21 de Décembre, ou plutôt au 21 de Mars.

✪

L'imagination de Henri III se récréoit dans des idées lugubres : au deuil de la Princesse de Condé, qu'il avoit passionnément aimée, il

fit peindre de petites têtes de mort sur les éguillettes de ses habits & sur les rubans de ses souliers : à la mort de Catherine de Medicis, il ordonna de détendre tous les apartemens du Château de Blois où il étoit alors, & les fit peindre en noir semé de larmes. Il avoit conçû un projet bien singulier ; c'étoit de percer dans le Bois de Boulogne six allées qui auroient abouti au même centre ; il auroit fait élever dans ce centre un magnifique mausolée pour y déposer son cœur & ceux des Rois ses successeurs ; chaque Chevalier de l'Ordre du S. Esprit se seroit fait bâtir un tombeau de marbre avec sa statue, & ces tombeaux, le long des allées, auroient été séparés les uns des autres par un petit espace planté d'ifs taillés de differentes manieres : *dans cent ans*,

disoit-il, *ce sera une promenade bien amusante ; il y aura aumoins quatre cent tombeaux dans ce bois.*

Louis d'Anjou-Tarente, de la Maison (1) de France, Roi de Jérusalem & de Sicile par son mariage avec Jeanne I Reine de Naples, sa cousine, institua dans cette ville, en 1352, un Ordre du S. Esprit. Tous nos Historiens, entr'autres le Gendre, Daniel, le Laboureur dans ses notes sur les Mémoires de Castelnau, & le nouvel éditeur du Journal de l'Étoile, disent qu'atendu les troubles dont son regne fut agité dès l'année 1354, cet Ordre du S. Esprit ne put se soutenir, & que peut-être même ignoreroit-on qu'il eut existé, si le

(1) Il descendoit de Charles, Comte d'Anjou, frere de S. Louis.

hazard n'avoit pas fait tomber le titre original de son institution entre les mains d'un noble Vénitien qui en fit présent à Henri III, lorsqu'il passa par Venise à son retour de Pologne ; que ce Prince voulant s'en approprier l'idée, le tint fort caché, & qu'après en avoir fait extraire par Chiverni, qui fut depuis Chancelier de France, ce qu'il vouloit en tirer pour son nouvel Ordre, il lui ordonna de le brûler ; que Chiverni conserva cette piéce rare & curieuse, en partie à cause des belles mignatures en velin dont elle étoit ornée ; qu'après sa mort, elle passa dans la bibliotheque de l'Evêque de Chartres, son fils, & de cette bibliothéque dans celle du Président de Maisons. Si les Historiens que je viens de citer, & qui n'ont fait que se copier les uns les autres,

avoient confronté les ſtatuts de l'Ordre du Saint Eſprit de Naples, inſtitué en 1352, avec ceux de l'Ordre de l'Etoile, inſtitué à Paris un an auparavant, en 1351, par le Roi Jean, ils auroient vu qu'ils ſont les mêmes, & qu'étant les mêmes, & ceux de l'Ordre de l'Étoile étant très connus en France, Henri III par conſéquent n'avoit pas pu penſer à s'en approprier l'idée. D'ailleurs parmi les ſtatuts de notre Ordre du S. Eſprit, il n'y en a au plus que quatre ou cinq qui reſſemblent à ceux de l'Ordre du Saint Eſprit de Naples, & ces quatre ou cinq ſe trouvent auſſi parmi ceux de l'Ordre de Saint Michel, inſtitué par Louis XI; ainſi ce ne ſeroit pas de l'Ordre du Saint Eſprit de Naples que Henri III les auroit pris, mais de l'Ordre de Saint Michel. Enfin quiconque

lira les ſtatuts de nos Ordres de Saint Michel & du Saint Eſprit, verra que le fond en eſt entierement le même, & n'y trouvera que les changemens qu'exigeoit la différence des temps & des uſages : le gouvernement féodal ſubſiſtoit encore du temps de Louis XI, au lieu qu'il ne ſubſiſtoit plus du temps de Henri III.

✪

L'Ordre de S. Michel, inſtitué par Louis XI en 1469, ſe ſoutint avec éclat ſous les regnes de Charles VIII, de Louis XII, de François I, & de Henri II; mais le grand nombre de gens ſans mérite ou ſans naiſſance qu'on en décora ſous les régnes de François II & de Charles IX, le fit tomber dans l'aviliſſement ; Henri III

ſans l'abolir, & même (1) ſur cet Ordre, réſolut d'en établir un qui feroit une marque de la plus haute diſtinction ; il l'inſtitua ſous le nom & à l'honneur du Saint Eſprit, parce que le jour de la Pentecôte 1573, il avoit été élu Roi de Pologne, & qu'à pareil jour, en 1574, il avoit ſuccédé à la Couronne de France. Il ſe flatoit qu'au milieu des troubles que la Ligue fomentoit contre lui, il retiendroit dans le devoir & s'attacheroit la nobleſſe (2) de ſon Royaume, non-ſeulement par l'eſpoir d'entrer dans ce nouvel Ordre & le ſerment particulier que

(1) Il faut être reçu Chevalier de S. Michel, avant que d'être reçu Chevalier du S. Eſprit.

(2) C'étoit dans les mêmes circonſtances & dans les mêmes vues, que le Roi Jean & Louis XI avoient inſtitué les leurs.

chaque Chevalier lui feroit en y entrant, mais encore par des motifs d'intérêt; il fit demander au Pape son aprobation pour mettre en Commanderies militaires jusqu'à la concurrence de cent mille écus de biens ecclésiastiques, & pour pouvoir conférer ces Commanderies à ses nouveaux Chevaliers qui en auroient joui, quoique mariés: le Pape n'y voulut pas consentir, & le Clergé ne manqua pas de s'y opposer, excité d'ailleurs par les chefs de la Ligue. Cependant les Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit continuerent, & ont toujours continué de prendre le titre de *Commandeurs* conformément à leur institution, & ils jouissent chacun, en atendant les *Commanderies*, d'une gratification annuelle de mille écus sur le revenu du Marc d'or.

Le Roi, quand il nomme quelqu'un pour être ſimplement Chevalier de S. Michel, commet un Chevalier-Commandeur de ſes (1) Ordres pour le recevoir, c'eſt-à-dire pour lui faire prêter le ſerment, & lui donner l'accolade & le collier; mais Sa Majeſté reçoit elle-même, dans ſa Chapelle, ou dans quelque Egliſe, après la Meſſe, ceux qu'elle a choiſis pour être Chevaliers du S. Eſprit; elle commence la veille, ou le matin même avant la Meſſe, par les recevoir, dans ſon cabinet, Chevaliers de S. Michel.

Après que le nouveau Chevalier a

(1) Les Chevaliers de l'Ordre du S. Eſprit ſont qualifiez Chevaliers des Ordres du Roi, parce qu'ils ſont Chevaliers de l'Ordre de S. Michel & de celui du S. Eſprit.

prêté le serment, celui qui le reçoit tire son épée & lui donne un coup du plat *sur le chignon du cou* ; ensuite il l'embrasse en signe de fraternité. Anciennement on donnoit quelquefois ce coup du plat de la main ; dans le roman de Guillaume au court nez, en décrivant les cérémonies de sa réception, lorsqu'il fut reçu Chevalier par Charlemagne, il est dit :

arlema- le frape ignon.

Karles li baise la bouche & le menton ;
*De sa main dextre, le * fiert el chaagnon;*

Que signifie ce coup ? Les uns disent *que c'est pour que le nouveau Chevalier se souvienne du serment qu'il vient de faire, & de toutes les peines auxquelles il doit se préparer & qu'il doit suporter avec patience, s'il veut remplir dignement son nouvel état.* D'autres prétendent *que c'est pour*

l'avertir que cet affront eſt le dernier qu'il doit ſouffrir : l'avertiſſement ne ſeroit pas poli. Je riſquerai ici quelques idées qui me ſont venues ſur l'origine de cette ancienne coutume.

On n'étoit cenſé commencer à être ſoldat, que lorſqu'on avoit été fait Chevalier ; on voit dans un regiſtre de la Chambre des Comptes, intitulé *Jornale Theſauri*, que ſoldat & Chevalier ſignifioient la même choſe ; il y eſt dit, *Philippus, filius Ludovici, factus eſt miles in Pentecoſte, anno 1267. Philippus Pulcher factus eſt miles, anno 1284.* Ne donnoit-on point un coup à celui qu'on faiſoit Chevalier, c'eſt-à-dire ſoldat, pour l'avertir de la ſoumiſſion que tout ſoldat doit à celui qui commande ?

Dès qu'on avoit été reçu Che-

valier, quelque jeune que l'on fût, on étoit émancipé ; *on pouvoit user des armes, & de ses droits ; on devenoit un* (1) *vrai homme, un membre de l'Etat, au lieu que jusqu'alors on ne l'avoit été que de sa famille.* La coutume de donner un coup à celui qu'on faisoit Chevalier, & que parconséquent on émancipoit, ne venoit-elle point de ce qui se pratiquoit chez les Romains, lorsqu'on affranchissoit quelqu'un ; le Preteur le frapoit d'une baguette sur le cou, en lui disant, *je déclare que tu es libre comme tout Romain.*

On ne pouvoit, chez les Romains, user des armes, on n'étoit soldat, qu'après avoir prêté le serment militaire ; chaque soldat, en le prê-

(1) *Militaribus eum in virum perfectum dedicavit sacramentis.* Lambertus ardensis.

tant, appuyoit ſon épée nue ſur ſon cou, pour marquer ſon entier dévouement à l'Empereur : *gladiis* (1) *cervicibus ſuis admotis, ſolemniter juravere.* Amm. Marcellin. L. 21.

Les Seigneurs François du Royaume d'Auſtraſie, avoient jetté les yeux ſur Chrodin pour être Maire du Palais ; mais malgré toutes leurs inſtances, il refuſa toujours d'accepter cette dignité : *du moins*, lui dirent-ils, *nommez-nous celui que vous choiſiriez*. Il prit la main d'un Seigneur nommé Gogon, & la mit ſur ſon cou, *pour marquer*, dit Frédégaire, *que lui & les François alloient lui être ſoumis.*

L'accolade, ſelon les uns, eſt

(1) On voit dans Calepin & dans tous les gloſſaires, que *cervix* ſignifie le chignon du cou.

l'embrassade, & selon les autres, c'est le coup qu'on donne sur le cou du nouveau Chevalier, *adcollata*; quoiqu'il en soit, c'est sur le cou qu'on doit le fraper, & non pas sur l'épaule, comme on fait aujourd'hui.

✪

De Morib. Germ. c. 13 14. Tacite dit *que chaque Prince, chez les Germains, a autour de lui plusieurs guerriers qui lui sont particulierement & indissolublement attachez; le plus saint de leurs engagemens*, ajoute-t-il, *est de le couvrir, de le deffendre en toute occasion, de n'avoir point d'autre gloire que la sienne, & de raporter à lui tout le mérite, tout l'honneur de leurs exploits; s'il est tué dans le combat, ils seroient regardés avec mépris*, (1) *s'ils lui survivoient*

(1) Chez les Cimbres & les Cimme-

vivoient. Il me semble que voilà l'origine des Ordres de Chevalerie, & du serment particulier par lequel chaque Chevalier renonce en quelque sorte à lui-même pour se dévouer entierement à la personne du Prince.

L'habillement du novice, c'est-à-dire de celui qui a été nommé pour être reçu Chevalier de l'Ordre du S. Esprit, consiste dans un pourpoint & trousses d'étoffe (1) d'argent, ca-

riens, il y avoit aussi des guerriers qui faisoient serment au Roi de ne lui point survivre, soit qu'il mourut de maladie, ou qu'il fut tué dans une bataille; de son côté, le Roi étoit obligé de se couper un petit morceau de l'oreille, lorsque quelqu'un de ces guerriers venoit à être tué.

(1) C'est pour rapeller les anciens usages: un Prince même & sa femme ne pou-

leçon, bas de soie, & souliers blancs; le fourreau de l'épée est de la même couleur; la garde & la poignée sont d'argent; il a au cou un rabat de point d'Angleterre, & sur les épaules un capot de velours ras noir; sa tocque, au lieu de chapeau, est noire, garnie d'un bouquet de plumes blanches & d'une masse de héron; il se prosterne aux genoux du Roi qui est assis sur son trône auprès de l'Autel, & après qu'il a fait & signé le serment, on lui ôte le capot, & Sa Majesté lui donne le grand Manteau & le grand Collier de l'Ordre. Ce grand Manteau, retroussé du côté gauche, & ouvert du côté droit, est de velours noir, doublé de satin orangé;

voient pas avoir de l'or, & n'avoient que de l'argent sur leurs habits, jusqu'à ce qu'il eut été reçu Chevalier.

il eſt ſemé de flammes, ou *langues* de feu, brodées en or; il regne tout autour une broderie auſſi en or; large de dix pouces; le Mantelet par-deſſus ce Manteau, & brodé de la même façon, deſcend aſſez bas ſur la poitrine & ſur les épaules; il eſt de moire vert-naiſſant & argent. La broderie du Manteau & du Mantelet & les chaînons du grand Collier formoient des *Lamda*, des *Phy*, des *Delta*, lettres grecques, des H & des M. Les Ligueurs qui tâchoient ſans ceſſe de décrier toutes les actions de l'Henri III, répandirent parmi le peuple que des idées de galanterie plutôt que de dévotion, avoient fait imaginer à ce Prince ſon nouvel Ordre; que l'orangé, le vert-naiſſant, le blanc & le bleu étoient les couleurs de ſa maîtreſſe; que * les H & les M enlacées déſignoient

* Henri Marguerit ſa ſœur.

ſon nom & celui de cette maitreſſe; que les *Phy* & les *Delta* ſignifioient les aſſurances de ſa fidélité, & les fleurs-de-lys au milieu des flammes, l'ardeur de ſon amour. Henri IV, diſent tous nos Hiſtoriens, pour faire ceſſer ces malignes (1)

(1) Ce que raportent la plûpart des Hiſtoriens ſur l'Ordre de la Toiſon d'or, eſt encore plus ridicule & plus indécent : *on prétend*, diſent Favin & la Colombiere, *que Philippe le bon, Duc de Bourgogne, étant entré un matin dans la chambre d'une Dame qu'il aimoit, trouva ſur ſa toilette une petite touffe de poil blond & friſé; que cette Dame, par la pudeur & rougeur de ſon viſage, témoigna être très fâchée de cette aventure, & d'autant plus que quelques courtiſans qui étoient préſens, ſe mirent beaucoup à rire; que le Duc l'apaiſa par ſes careſſes & lui promit d'inſtituer un Ordre qui auroit pour marque une Toiſon d'Or, & dans lequel ceux qui s'étoient mocqué de ce beau poil blond & doré, n'auroient pas l'honneur d'être admis.*

interprétations, fit ôter, en 1597, ces chiffres & ces monogrammes; enſorte que les chaînons du grand Collier & la broderie du grand Manteau & du Mantelet, ne forment plus aujourd'hui que des trophées & des couronnes en or, avec des H en argent. Je ne ſçais pas ſi Henri IV fit ces changemens pour faire ceſſer ces malignes interprétations; mais il eſt très certain qu'il n'y en eut jamais de plus fauſſes; Marguerite de Valois, depuis la mort de Charles IX, s'étoit entierement liée avec le Duc d'Alençon, & étoit entrée dans toutes ſes révoltes; Henri III devoit la haïr & la haïſſoit mortellement; il l'avoit enfin éloignée de Paris, & elle étoit au fond de la Gaſcogne, lorſqu'il inſtitua ſon Ordre du Saint Eſprit.

On peut croire que les M désignoient Catherine de Médicis ; les H & les Lamda, Henri & Louise de Vaudemont sa femme ; les fleurs-de-lys dans les flammes, leur tendre & fidéle union ; à l'egard des couleurs, le blanc & le bleu ont toujours été celles de nos Rois, & le vert naissant étoit dans l'ancienne Chevalerie, la couleur des nouveaux Chevaliers : les vingt & deux qui furent les principaux tenans dans le Tournoi que Charles VI donna à Saint Denis en 1380, étoient vêtus de vert *pour observer religieusement* ; dit l'Historien contemporain,* *les formalités de l'antique Chevalerie.* Je pourrois encore dire que Marie de Cleves, Princesse de Condé, fut la seule personne que Henri III aima passionnément; que depuis la mort de la Princesse, on remarqua qu'il mêloit

toujours du noir aux autres couleurs qu'il portoit ; que voilà peut-être la cause de la couleur noire qu'il choisit pour le grand Manteau de l'Ordre du Saint Esprit, & que ce qui peut encore aider à appuyer cette conjecture, c'est qu'il est très certain que le jaune orangé étoit la couleur favorite de Marie de Cleves.

❀

En 1584, on vit * le Roi, le Chancelier, les courtisans & les Ministres, marchant deux à deux dans les rues de Paris, couverts d'un grand sac de toile depuis le haut de la tête jusqu'aux pieds ; ceints d'une grosse corde & tenant chacun une discipline à sa main pour se flageller les épaules. En 1590, on vit toutes sortes de Moines avec l'habit de leurs différens Ordres, le casque

* Henri III

en tête, l'épée au côté, le fusil sur l'épaule, marchant quatre à quatre, commandés par un Evêque la hallebarde à la main.

❦

Henri III prouve bien que l'assoupissement le plus long dans une vie molle & efféminée, n'étouffe point la valeur dans l'ame d'un François :
2. p. 590. on lit dans les Mémoires de Nevers, que ce Prince, quelques mois avant sa mort, à cette furieuse attaque du fauxbourg de Tours par le Duc de Mayence, *s'avança jusqu'aux gabions qui formoient une partie de la barricade, & qu'ayant poussé du pied & renversé un de ces gabions, il se mit devant, donnant ses ordres avec le plus grand sens froid, au milieu d'une grêle de coups de fusils ; que le Roi * de Navarre revenant avec lui, se mit sur ses louanges & lui dit :*

* Depuis Henri IV.

je ne m'étonne plus, après ce que je viens de voir, si nos gens perdirent les (1) *batailles de Jarnac & de Moncontour; que Henri III lui répondit, mon frere, il faut faire partout ce qu'on est obligé de faire; les Rois ne sont pas plus exposés que les autres, & les balles ne viennent pas plutôt les chercher qu'un simple soldat.*

❀

Etienne Pasquier fait une remarque à l'occasion de Henri III; il dit que tous les Princes de la Maison de France qui ont porté le titre de Comtes ou Ducs d'Anjou, sont devenus Rois, & dans des Royaumes où il n'y avoit gueres d'apparence qu'ils régneroient. En effet Charles, T. 2. L. pag. 137.

(1) Henri III, n'étant encore que Duc d'Anjou, avoit gagné ces deux batailles contre les Huguenots.

frere de S. Louis, chef de la premiere branche d'Anjou, & Louis, frere de Charles V, chef de la seconde, furent l'un & l'autre apellés, par des événemens singuliers, à la Couronne de Naples & de Sicile. Charles-Robert d'Anjou, vulgairement dit Charobert, devint Roi de Hongrie & joignit à ce Royaume la Dalmatie, la Croatie, la Servie & la Bosnie. Henri III qui le premier, après l'extinction de ces deux branches d'Anjou, avoit porté le titre de Duc d'Anjou, fut Roi de Pologne. Pasquier, s'il avoit vécu de nos jours, auroit vû une nouvelle branche d'Anjou sur le thrône d'Espagne & des deux Siciles.

❃

Pendant le siége de Paris, en 1590, après avoir mangé la paille des lits, les vieux cuirs & les ani-

maux les plus immondes, on alla prendre les oſſemens des morts dans les cimetieres; on les fit moudre & on tenta de s'en nourrir. Plus de dix milles perſonnes étoient déja mortes de faim, ou de ces exécrables alimens, lorſqu'on ordonna qu'il ſeroit fait une recherche dans les maiſons des Religieux; on trouva chez les Carmes, les Jacobins, les Jeſuites, les Auguſtins, les Feuillans, les Cordeliers, les Capucins, en un mot chez tous, du bled, du biſcuit, des viandes ſalées, & autres proviſions, pour plus de huit mois. Je conçois qu'on peut exhorter les autres à ſouffrir des extrêmités qu'on partage & qu'on ſouffre ſoi-même; mais que des hommes, après s'être procuré une ſecrette abondance par leurs quêtes & leur intrigue, prêchent la patience à un peuple, la

lui commandent de la part de Dieu, & l'abusent journellement par de fausses nouvelles & de vaines espérances de secours ; que ces hommes rencontrant à chaque pas des enfans expirans sur le sein de leurs meres languissantes de faim, soient insensibles à ce spectacle & continuent d'être les ministres de la mort lente & cruelle qui chaque jour entasse & dévore les malheureuses victimes de leurs prédications ; c'est le comble de la barbarie la plus atroce.

❀

Le Duc de Nemours que la Ligue avoit nommé Gouverneur de Paris, allant visiter quelques postes du côté de la Porte * S. Michel, rencontra un homme qui lui dit d'un air effrayé, *Monsieur, n'entrez pas dans cette rue ; j'en viens ; elle est pleine de serpens &*

* Au haut la rue de Harpe.

j'y ai vû une femme à demi-morte dont le cou & les bras étoient entortillez de couleuvres. Le Duc de Nemours fit avancer quelques-uns de ſes gens; ils revinrent bien vîte & confirmerent le récit de cet homme. Les hiſtoriens diſent que les chaleurs exceſſives de la canicule & la puanteur de tant de corps infectés par de mauvaiſes nourritures, engendroient cette quantité prodigieuſe de ſerpens qu'on trouvoit dans différens quartiers de la ville vers la fin du ſiége: je doute que cette cauſe paroiſſe phyſique aux Naturaliſtes.

❀

Le jour de la Touſſaint 1604, le Curé de S. Paul s'étant tranſporté dans quelques Egliſes de Religieux de ſa Paroiſſe, & y ayant trouvé les napes miſes pour la communion, les ôta, & avec une âpre

& sévere reprimande, exhorta les assistans à ne communier que dans leur Eglise Paroissiale ; il déclama fortement contre les Confrairies & menaça d'excommunier ceux qui s'y enrolleroient. Plusieurs (1) Curés firent la même chose & les mêmes menaces dans leurs Paroisses. *Les Moines*, dit Mezeray, *ont un avantage sur les Ordinaires ; c'est l'union constante de toute la Communauté à travailler d'un même esprit & à ne quitter jamais la fin qu'elle s'est proposée. Les Eglises des Couvens*, ajoute-t il, *sont pleines, tandis que celles des Paroisses sont presque désertes, les ouailles quittant leurs pasteurs naturels*

Hist. Eccles. Fleuri. T. 18. pag. 9.

(1) Le Concile d'Arles, en 1260, défendit expressément aux Religieux de recevoir le peuple à l'Office Divin dans leurs Eglises les Dimanches & les Fêtes.

& la ſolide viande de leur nourice, pour courir à ces friandiſes ſpirituelles. Feu M. le Duc de Bourgogne avoit la plus grande eſtime pour les Curés de Paris ; il étoit perſuadé qu'il falloit leur faire l'accueil le plus favorable à la Cour & leur accorder, autant qu'il étoit poſſible, les petites graces qu'ils demandoient pour des familles, afin d'augmenter encore la conſidération & la confiance qu'ils s'attiroient par la décence de leurs mœurs, leur charité & leur bienfaiſance.

Je ne connois point d'hommes qui faſſent plus d'honneur à l'humanité que les Curez de Paris, diſoit le Docteur Burnet, à ſon retour à Londres.

❃

Théodoſe & Juſtinien. Cod. L. 10. Tit. 31.

Nombre de gens, par un eſprit de

paresse & de fainéantise, abandonnent les charges publiques, & s'associent, sous prétexte de religion, aux Communautés Monastiques; nous voulons, après avoir murement déliberé sur cet abus, qu'on tire ces gens-là de leurs retraites, & qu'on les ramene aux fonctions & aux charges envers la patrie.

Personne ne pourra embrasser l'Etat Ecclésiastique, sans la permission du Roi ou du Juge. Concile d'Orleans en 511, sous Clovis. c. 6. Capitulaires de Charlemagne, année 805, article 15.

Les filles ne seront point voilées avant l'âge de vingt-cinq ans. Concile d'Afrique, c. 16. Concile de Tours, c. 28. Capitulaire de Charlemagne.

Le Concile de Latran, en 1215, défendit d'inventer & d'établir de nouveaux Ordres Religieux. S'il y en avoit vingt, avant cette défense,

on en a inventé & il s'en eſt établi depuis au moins cent cinquante de plus.

Au Concile de Trente, les généraux d'Ordres repréſenterent que ſi l'on ne permettoit pas de pouvoir faire les derniers vœux Monaſtiques à ſeize ans, & ſi on les retardoit juſqu'à vingt-cinq, il y auroit très peu de Religieux & de Religieuſes. Je crois que tout homme conviendra qu'il y avoit bien de l'inhumanité dans de pareilles repréſentations; car enfin n'étoit-ce pas dire, pourvu que nous ayons beaucoup de Religieux & de Religieuſes, que nous importe que ſucceſſivement, d'âge en âge, quinze ou ſeize cens mille perſonnes, dans les Pays Catholiques, s'expoſent à paſſer leur vie dans le repentir, l'amertume, le déſeſpoir

& l'horreur d'un état qu'elles auront trop légérement & trop précipitament embrassé ?

Etats généraux continués à Orléans ; sous Charles IX, en 1560. Cahiers de remontrances. Article 37.

Demandes des États. *Soit défendu de recevoir aucuns Religieux à faire profession avant qu'ils ayent ateint l'âge de trente ans, & les filles de vingt-cinq au moins.*

Réponse du Roi. *Ordonné pour les mâles à vingt-cinq ans & pour les filles à dix-huit.*

Cette Ordonnance fut abrogée aux États de Blois en 1588, & il y fut statué qu'on pourroit se lier par les derniers vœux monastiques à l'âge de seize ans accomplis. Personne n'ignore que les chefs de la Ligue, ces tyrans de la patrie &

de leur Roi, dominoient aux Etats de Blois, & qu'ils avoient & devoient avoir de grands égards pour les Moines qui presque tous étoient Ligueurs.

Les Prêtres sont d'institution divine; les Moines n'en sont pas; augmentez le nombre des Prêtres; défendez à tous Religieux & Religeuses de recevoir à l'avenir des Novices; attribuez une partie de leurs biens aux paroisses des villes & des campagnes; conservez les manses Abbatiales pour les donner aux cadets de la noblesse qui se seront voués à l'Eglise; conservez aussi les riches Abbayes de Religieuses, mais qu'elles soient désormais à l'instar des Chapitres de Chanoinesses, c'est-à-dire pour y recevoir des filles de condition qui n'y seront que le

vœu d'Obéissance, & qui pourront y demeurer toute leur vie, ou en sortir si elles trouvent à se marier convenablement; les filles de bons bourgeois formeront des Communautés d'Hospitalieres, avec la liberté, comme les Chanoinesses, d'en sortir pour retourner chez leurs parens, ou pour se marier; elles auront soin des pauvres malades, ou de l'éducation des enfans.

❀

Le petit peuple de Rome se plaignoit à Pie IV d'un impôt qu'il avoit mis sur le blé, & qui pouvoit aller par an à trois sols au plus par tête : *Vous avez bien plus sujet de vous plaindre*, répondit-il, *de Paul IV, mon prédécesseur, qui vous a fait perdre une journée de cinq sols, en instituant une nouvelle fête, la Chaire de S. Pierre.*

Il n'y a perſonne qui ne convienne que s'il n'y avoit dans l'année que les quatre grandes fêtes, & les dimanches, il arriveroit bien moins de déſordres parmi le peuple, & que la dévotion y ſeroit plus fervente.

Il y a dix-huit millions d'habitans en France; ſupoſons qu'il n'y ait que ſix millions de Laboureurs, Journaliers, Ouvriers, Artiſans &c; ne mettons la journée de chacun qu'à dix ſols; cela fait trois millions de livres; ſupprimez dix fêtes, cela ſera trente millions.



Il n'y a pas cent ans qu'il étoit encore d'uſage de retenir ſon ami à coucher avec ſoi, ou d'aller coucher avec lui, & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que la pureté du lit nup-

tial ne s'effarouchoit point de l'aproche d'un étranger ; la femme y restoit, aparemment du côté de son mari.

❀

Louis XIII aimoit la guerre, la sçavoit, se plaisoit aux travaux & aux dangers d'un siége : il étoit intrépide dans une tranchée ; mais avec beaucoup de courage dans le cœur, il n'en avoit point dans l'esprit ; les détails du gouvernement effrayoient son imagination & sa conscience ; personne n'étoit moins ferme & plus irrésolu dans le cabinet & dans le conseil.

La vue d'une belle femme le ravissoit ; il aimoit à se trouver avec elle, à la regarder & à l'entendre ; *mais ses amours*, dit un écrivain de ce temps-là, *étoient purement spirituels, d'ame à ame, & les jouissan-*

ces en étoient vierges. Il alloit souvent coucher avec le Connétable de Luynes, & quoi qu'amoureux de la Connétable, il s'endormoit tranquillement sur le même chevet, sans idées & sans désirs.

❀

Charles d'Albert, Duc de Luynes, posséda jusqu'à sa mort la premiere dignité militaire & la premiere dignité de la Magistrature; il fut Connétable & Garde des Sceaux.

❀

On bandoit les yeux de ceux qu'on décapitoit pour crime de trahison envers le Roi & l'Etat; c'étoit une ignominie de plus qu'on ajoutoit à celle de leur suplice. On banda les yeux du Maréchal de Biron. On lit dans la relation de la mort du Duc de Montmorenci, publiée en 1633, qu'il dit à l'Exécu-

Pierre M thieu. L. 1

teur, *bande-moi les yeux, & fais promptement ton office*; qu'on lui répondit *que s'il vouloit il n'auroit point les yeux bandez, & que le Roi l'avoit ainsi ordonné*; qu'il répliqua *qu'il ne pouvoit mourir avec assez de honte*. Ceux qu'on ne décapitoit point pour crimes de trahison, étoient les maîtres d'avoir ou de n'avoir pas les yeux bandés; on demanda à Bouteville & à Deschapelles, condamnés pour duel, s'ils vouloient qu'on leur bandât les yeux; ils répondirent que non.

Mercure de Fr. 1627. pag. 453.

Theophraste Renaudot, Medecin à Paris, ramassoit de tous côtés des nouvelles pour amuser ses malades: il se vit bientôt plus à la mode qu'aucun de ses confreres; mais comme toute une ville n'est pas malade, ou ne s'imagine pas l'être,

l'être, il reflechit, au bout de quelques années, qu'il pourroit se faire un revenu plus considérable en donnant, chaque semaine, au public des feuilles volantes qui contiendroient des nouvelles de divers pays. Il falloit une permission; il l'obtint, avec privilege, en 1632. Il y avoit longtemps qu'on avoit imaginé de pareilles feuilles à Venise, & on les avoit apellées *gazettes* parce qu'on payoit, pour les lire, *una gazetta*, petite piéce de monnoye: voilà l'origine de notre gazette & de son nom.

❀

Le Parlement, dans les commencemens qu'il fut sédentaire, étoit composé mi-parti d'Évêques; Philippe le long, par son ordonnance de 1319, les en exclut, *se faisant conscience*, disoit-il, *de les empêcher de*

vacquer à leur spiritualité. Ils sont aujourd'hui de l'Académie Françoise.

Notre langue est devenue la langue universelle & Paris semble être la capitale des nations. A qui devons-nous cette gloire & ces chef-d'œuvres d'éloquence, de poësie, de peinture, de sculpture, d'architecture, qui ont immortalisé le regne de Louis XIV ? A Corneille & à Moliere. Tous les arts se tiennent par la main ; le commencement de perfection dans l'un, forme le gout sur les autres. Ces deux grands génies ont éclairé des sources qui font entrer, sans frais & sans risques, plus d'or en France, que n'en porterent jamais en Espagne les impitoyables destructeurs du Mexique & du Perou. En trois ou quatre mille ans, à peine sçaura-t-on le nom des

autres peuples qui habitent l'Europe; au lieu que notre langue sera la langue sçavante; on l'enseignera aux enfans; on se piquera de sçavoir notre histoire & de citer les noms célébres & les actions les plus éclatantes de nos Rois & de nos Héros; on admirera la douceur, la politesse de nos mœurs & en même tems avec quel courage, quelle fierté, ce peuple si gai, si frivole, sortoit de son assoupissement dans les plaisirs & voloit à la gloire, dès qu'on l'attaquoit.

✪

Je cherche dans Paris les statues de Corneille & de Moliere: où sont-elles? où sont leurs mausolées?

✪

Un Écrivain, qui n'aime pas la France, prétend qu'on n'y a pas pour Corneille autant d'admiration que dans le reste de l'Europe, & que Ra-

cine dans le reste de l'Europe, n'a pas autant de réputation qu'en France. Je croirois que la décadence de notre nation seroit prochaine, si les hommes de quarante ans n'y regardoient pas Corneille comme le plus grand génie qui ait jamais été. Quelle rapidité dans son vol! quel sublime dans ses idées! quelle fierté de sentiment! quelle noblesse dans ses portraits! quelle pompe, quelle majesté dans ses tableaux! quelle profondeur de politique, quelle vérité, quelle force dans ses raisonnemens! l'action dans ses pieces est toujours frapante, importante: dans la plupart des piéces de Racine, l'action est petite, conduite par de petits ressorts & des traçasseries d'amans. Corneille connoissoit tout le cœur humain; il semble que Racine n'en connoissoit que les foiblesses. Les plans & les caracteres des piéces

de Corneille ne se ressemblent point; les plans & les caracteres des piéces de Racine se ressemblent presque tous. Personne n'a jamais possédé, comme Corneille, l'art du dialogue; son style, il est vrai, nous paroît quelque fois trop familier, même rampant; mais notre délicatesse à cet égard est-elle bien raisonnable? D'ailleurs Aristote, le P. le Bossu & tous ceux qui ont écrit sur le Théâtre, conviennent que la versification est la moindre & la derniere partie d'un ouvrage dramatique; c'est l'invention de la *fable*, l'ordonnance du tableau, la force & la vérité des caracteres, qui prouvent le génie.

✪

On sent, en lisant Corneille, que c'étoit dans son ame qu'il puisoit l'élévation de son génie.

✪

La Bruyere prétend que Corneille peint les hommes comme ils devroient être & que Racine les peint tels qu'ils sont : il seroit aisé de démontrer que jamais on ne porta un jugement plus faux.

On va représenter une piece ; un homme demande si elle est en vers ou en prose ; on lui répond qu'elle est en prose ; aussitôt cette piece diminue de mérite dans son imagination. Le célebre Nericault Destouches pensoit bien différemment & sa décision doit avoir d'autant plus de poids que ses pieces sont presque toutes en vers & qu'il n'avoit donc aucun intérêt à prendre le parti de la prose : *Je sçais*, dit-il dans une Lettre à un jeune Auteur, *qu'il est moins facile de faire réussir une piece en prose qu'une piece en vers, parce que la ver-*

sification donne du relief aux choses les plus communes & souvent à de pures fadaises &c. En effet ne changez pas un mot, décomposez seulement & mettez en prose telle Scene qui vous a paru si brillante en vers, vous serez étonné de l'illusion que la mésure & la rime vous ont faite & de l'air de pensée, de sentences & de maximes qu'elles ont donné, comme le dit M. Destouches, a des idées souvent triviales & rebatues. On sçait gré, dira-t-on, à un Auteur d'avoir surmonté la difficulté qu'il y a à faire une piece en vers; mais un Auteur, répondra-t-on, qui s'est habitué de jeunesse à faire des vers, versifie souvent avec plus de facilité qu'il n'écriroit en prose. En un mot il n'est pas douteux que pour réparer le désavantage de la prose, il est nécessaire de la tourner, de

la couper, de la rendre vive, précise & de la semer de plus de traits qu'il n'en faudroit pour faire réussir la même piece, si on l'avoit écrite en vers.

✪

J'ai vû, dit C. Julius Vindex dans une harangue aux Gaulois pour les animer contre Neron, *j'ai vû cet homme infame, en habit de Comédien, chanter des vers sur le Théâtre, faire le rôle d'un esclave, celui d'une courtisane, être chargé de fers, devenir enceinte & accoucher.* Il paroît par ce passage de Suetone, & par differens passages de Lucien, que sur le Théâtre Romain il n'y avoit point de femmes & que c'étoient des hommes qui en jouoient les rôles : cependant Pline parle d'une certaine Luceja qui montoit encore sur le Théâtre à l'âge de cent ans.

ib. 7. c. 48.

✪

Le fameux Roscius étoit très louche : *Erat perversissimis oculis.* Cic. de or.

Raimond Poisson, Comédien de l'Hôtel de Bourgogne, étoit excellent par son jeu naturel, mais il bredouilloit & n'avoit point de gras de jambe ; il imagina de mettre des botines ; son fils & son petit fils avoient hérité de son jeu naturel, de son bredouillement & de ses botines.

Dans le Ballet du Triomphe de l'Amour, en 1681, on vit pour la premiere fois des danseuses sur le Théâtre de l'Opera : auparavant c'étoient deux, quatre, six, ou huit danseurs qu'on habilloit en femmes.

Le Pere Menetrier, Jesuite, dans son livre des *Ballets anciens & modernes*, raporte que pour la solem- Pag. 103.

nité de la béatification de S. Ignace, on donna un très beau Ballet qui représentoit *la ville & le cheval de Troyes , se mouvant par de secrets ressorts.* Quel raport ce cheval & les malheurs que son entrée causa dans Troyes, pouvoient-ils avoir avec l'institution des Jésuites, & leur établissement dans un Royaume ?

Croiroit-on qu'une Académie a mis en problême, *si le rétablissement des sciences & des arts a contribué à épurer les mœurs ?* Croiroit-on que cette Académie a accordé le prix à un Discours où l'Auteur prétend prouver que les sciences & les arts ne servent qu'à corrompre les mœurs ? Et croiroit-on que cette Académie a cependant toujours continué depuis ses séances ?

Toutes nos Tragédies finiſſent ordinairement par une ſédition, une mort, un maſſacre ; toutes nos Comédies par un mariage : eſt-ce pour nous enſeigner que les grands ſont nés pour détruire & les autres hommes pour peupler ?

❂

Il me ſemble que depuis vingt-cinq ou trente ans, la plupart des Tragédies qu'on affiche comme nouvelles, ne ſont que de nouvelles éditions des anciennes, revues & corrigées.

❂

Chez une nation où les femmes ne feront que belles, le goût dans les arts agréables n'acquerera jamais un certain degré de perfection : ce ſont les graces qui l'inſpirent, le guident, le forment & l'éclairent.

❂

Proscrire les arts agréables & ne vouloir que ceux qui sont absolument utiles, c'est blamer la nature qui produit les fleurs, les roses, les jasmins, comme elle produit des fruits.

✪

Le *mieux* n'est-il point quelquefois le contraire du *bien* ? En entrant dans nos Eglises nouvellement bâties & qu'on a rendues si claires, sent-on ce frémissement religieux, ce même recueillement qu'inspiroit l'obscurité des anciennes ?

✪

Les vieux châteaux ont un air de noblesse : ceux qu'on bâtit aujourd'hui n'ont que l'air de maisons de campagne.

✪

Un stile tendu, recherché, semé de brillans & d'antitheses, n'éblouit

que les sots. Tâchez d'être simple, naturel, précis; ayez une maniere à vous, surtout soyez clair: tout Auteur qu'on est obligé de lire deux fois pour l'entendre, écrit mal.

✪

Petits aigles qui planez si dédaigneusement au-dessus de vos chetifs compatriotes, nouveaux phénomenes dans la littérature, je prends la liberté de vous considerer dans votre apogée & je crois m'appercevoir que les rayons de votre gloire ne sont composés que de paradoxes, d'idées singulieres, de traits contre les femmes, contre votre nation, & d'un vernis d'irreligion.

✪

Rien n'est si aisé & par conséquent rien ne prouve moins qu'on a de l'esprit, que de soutenir des paradoxes & des idées singulieres.

✪

Il parut, il y a environ quarante ans, deux petits ouvrages, *les dialogues des Dieux & les lettres galantes & philosophiques*. Le but de l'Auteur étoit d'affoiblir, de confondre & de brouiller toutes les idées, tous les principes de morale qui guident ordinairement les hommes; il tâchoit d'établir que la fausseté, l'avarice, la paresse & l'ingratitude ne sont point des vices; que la pudeur & la chasteté ne sont pas des vertus; qu'un mari, loin de s'opposer aux galanteries de sa femme, peut en tirer vanité; qu'un fils ne doit à ses parens aucune reconnoissance ni de la vie qu'il en a reçue, ni de l'éducation qu'ils lui ont donnée, & qu'on n'est obligé ni d'aimer, ni de servir, ni de défendre la patrie. Ne seroit-il pas plaisant qu'en blutant, ressassant & commentant

deux ouvrages (je me ſers du terme) ſi mépriſables de toutes façons, ne ſeroit-il pas plaiſant, dis-je, qu'on s'imaginât que la philoſophie des mœurs fait depuis quelques années de grands progrès parmi nous ?

✿

C'eſt pour être utile que Dieu vous a donné des talens ; c'eſt pour vous mettre en occaſion d'être bienfaiſant, qu'il vous a donné des richeſſes : il me ſemble que cette vieille morale de l'Evangile vaut bien celle de la nouvelle philoſophie.

✿

Un charlatan au bout du Pont-Neuf, pour attirer le peuple, prend un bonnet ſingulier. Tel Auteur ne déprime ſa nation que parce qu'il ſçait qu'un certain ton de ſingularité & de hardieſſe ne manque gueres

de fraper les jeunes sots : comment donc, disent-ils en eux-même, oh certainement cet Auteur a bien de l'esprit ; voyez comme il nous méprise ! Ayons aussi de l'esprit ; méprisons nos concitoyens ; louons bien les Anglois.

De Morib. Germ. c. 7. & 8. Tacite, en parlant de nos ancêtres, rapporte *que du champ de bataille ils entendoient les cris de leurs femmes ; qu'elles* (1) *étoient les témoins & les panégyristes qu'ils vouloient avoir de leurs actions ; qu'elles avoient quelquefois empêché la déroute des armées & rétabli le combat par leurs exhortations & leurs remontrances.* Je ne prétends pas que nos Françoises aillent camper ; mais elles ont un empire naturel sur nos

(1) *Præcipuum fortitudinis incitamentum.*

ſentimens & elles peuvent ſe rendre très utiles en inſpirant ſans ceſſe l'amour pour la patrie & en traitant avec le dernier mépris ces hommes qui veulent déprimer leur nation.



Le Duc de Bourgogne, preſque toujours en guerre avec Louis XI, avoit mis le ſiége devant Beauvais; dès que ſon artillerie eut fait une brêche aſſez conſidérable pour riſquer l'aſſaut, il l'ordonna; les aſſiégés, après l'avoir ſoutenu pendant trois heures avec beaucoup de valeur, commençoient à perdre courage; les femmes accourent, les unes armées de piques, les autres de batons ferrés; Jeanne (1) Hachette

(1) Je m'en ſuis raporté trop legerement à quelques Hiſtoriens peu exacts, & je me ſuis trompé; elle s'apelloit *Jeanne Lainé*, fille de *Mathieu Lainé*, comme le prou-

renverse dans le fossé un capitaine Bourguignon qui venoit de planter

---

vent les Lettres Patentes de Louis XI, données à Senlis le 22 Février 1473, & raportées par Antoine Loisel dans ses Mémoires de Beauvais, pages 352 & 353: *En considération de la bonne & vertueuse résistance qui fut faite l'année derniere par notre chere & bien amée* Jeanne Lainé, *fille de* Mathieu Lainé, *demeurant en notre ville de Beauvais, à l'encontre des Bourguignons .... tellement qu'elle gagna aux assauts & retira devers elle un étendart desdits Bourguignons, ainsi que nous étant dernierement en notredite ville de Beauvais, avons été de ce duement informé : pour ces causes, & en faveur du mariage de* Collin Pillon & elle, *lequel par notre moyen a été naguerres traité, conclu & accordé, nous avons octroyé & octroyons, voulons & nous plaît de grace speciale par ces présentes, que ledit* Collin Pillon & Jeanne *sa femme demeurent toute leur vie francs, quites & exempts de toutes tailles qui sont ou seroient mises & imposées par nous en notredit Royaume &c.*

sa baniere sur le rempart ; toutes combattent, toutes s'exposent avec tant d'intrépidité qu'on diroit qu'elles croyent que la mort respectera leur sexe ; les Bourguignons sont repoussés, & quelques jours après leverent le siege. En mémoire de cette action, on institua, & l'on fait tous les ans, le 10 Juillet, une procession où les femmes ont la préséance & marchent devant les hommes.

On nous reproche que ce même François qui vante ses ayeux & la noblesse de son origine, se marie, par avarice, à la fille d'un de ces hommes de néant, Vampires engraissés du sang du peuple. Chez les Romains dont on veut sans cesse nous faire admirer la grandeur d'ame, un homme qui n'étoit pas riche, tachoit de s'insinuer dans les bonnes

graces de quelque vieillard opulent, afin de s'en faire adopter ; or le pere adoptif entroit dans les mêmes droits que le pere naturel, & le pere naturel avoit droit de vie & de mort sur ses enfans : il falloit avoir l'ame bien basse pour donner à un étranger le droit de vie & de mort sur soi.

» Un gentilhomme qui se rabaissoit par mariage, & qui se marioit à une femme roturiere & non noble, dit René Roi de Sicile, Comte d'Anjou, devoit subir la punition, qui étoit qu'en plein tournoi tous les autres Seigneurs, Chevaliers & Ecuyers se devoient arrêter sur lui & tant le battre qu'ils lui fissent dire qu'il donnoit cheval & qu'il se rendoit.

On mettoit à Rome un anneau

de fer au doigt des triomphateurs, le jour de leur triomphe, afin de les faire ſouvenir qu'ils étoient hommes, & que la fortune qui les élevoit au faîte de la gloire, auroit pû & pouvoit encore les faire tomber dans l'eſclavage. On brûle de l'étoupe devant le Pape, le jour de ſon couronnement, en lui diſant que la gloire du monde paſſe & s'évanouit comme cette flamme, *ſic tranſit gloria mundi.*

Au triomphe de Scipion l'Africain, les Rois & les généraux qu'il avoit vaincus, marchoient devant ſon char, enchaînés & ayant la tête raſée pour marque de leur ſervitude. Deux ou trois bouffons, auſſi enchaînés, & vêtus de longues & magnifiques robes, contrefaiſoient, par leurs mines & leurs geſtes, ces mal-

heureux captifs, pour divertir le peuple. Il faut avouer que ces illustres Romains étoient d'indignes hommes!

La populace, en France, court à la place publique où l'on va exécuter des criminels; est-ce qu'elle prend plaisir à voir répandre le sang? Non; mais elle est curieuse de voir comment sont faits ces hommes dont la sentence & les crimes deviennent pour elle la nouvelle du jour & le sujet de sa conversation. Il n'y en a peut-être pas quatre, parmi les spectateurs, qui ne détournent la vue & dont l'ame ne se sente attristée au moment que le supplice commence.

Les combats de gladiateurs feront toujours regarder les Romains

comme une nation ſanguinaire & féroce ; mais pour achever de connoître à quel point leur naturel les portoit à la cruauté, il n'y a qu'à lire leurs hiſtoriens ; ils raportent qu'à chaque bleſſure que recevoit un gladiateur, le peuple crioit, en battant des mains, * *hoc habet*, & que lorſque ce gladiateur, étendu ſur l'arene & percé de coups, demandoit quartier, ſon adverſaire s'arrêtoit & regardoit le peuple qui ſouvent lui ordonnoit d'achever d'ôter la vie au malheureux vaincu. Il faut obſerver que les gladiateurs étoient communément des priſonniers faits à la guerre, & qu'au lieu de traiter avec humanité, on obligeoit de combattre les uns contre les autres. Quelquefois, dans un ſeul jour, l'arene étoit couverte de

* Il en tie

douze ou quinze cens hommes estropiés ou tués.

✪

Aucun animal n'attaque son semblable que par colere, ou que pressé par la faim ; les Romains en faisant tuer des hommes pour s'amuser, ont prouvé que de tous les animaux l'homme étoit le plus méchant.

✪

On atribue les combats de gladiateurs à un esprit de politique ; *c'étoit*, dit-on, *pour entretenir l'humeur guerriere parmi les Romains* ; mais l'humeur guerriere & l'humeur meurtriere sont très différentes : l'humeur guerriere est généreuse ; c'est l'honneur & l'amour de la patrie qui l'inspirent.

✪

Quelquefois les Romains rassembloient

bloient de tous côtés des Nains pour les faire combattre les uns contre les autres & s'égorger : le comble de la barbarie eſt de tâcher de rendre plaiſans des ſpectacles cruels.

✿

On ne doit pas apeller Nains certaines créatures qui n'ont pû grandir, parce qu'il leur eſt arrivé quelque accident, ou parce qu'elles ont été contrefaites dans leur formation. Je viens de voir un véritable Nain chez Madame la Comteſſe Humiecska ; il eſt Polonois, fils d'un gentilhomme ; il a vingt-deux ans, & n'eſt haut que de vingt-huit pouces ; on diroit que la nature, loin de vouloir le diſgracier, s'eſt plu à perfectionner la mignature d'un homme ; ſa tête, ſon cou, ſes épaules, ſes bras, ſa taille, ſes jambes, ſes pieds, en un mot,

toutes les parties de son corps sont exactement proportionnées ; il a les yeux vifs & brillans, & tous les traits de son visage sont gracieux ; il parle avec retenue, & répond avec beaucoup d'esprit & de politesse. On m'a assuré que la taille de son pere & de sa mere, est fort au-dessus de la médiocre ; qu'ils ont six enfans ; que l'aîné n'a que trente-quatre pouces, & est bien fait ; que celui que j'ai vû, est le second ; qu'il a trois freres cadets qui ont chacun environ cinq pieds six pouces ; que le sixiéme enfant est une fille âgée de six ans, qui n'a que vingt à vingt-un pouces, & qui annonce déja des graces dans toute sa petite personne.

La taille ordinaire des hommes a toujours été de cinq pieds quatre à cinq pouces ; c'est une vérité qu'on a bien examinée, & qui a été dé-

montrée par des preuves incontestables. Les Nains & les Géans ne sont point des races particulieres ; les uns & les autres naissent de peres & de meres d'une taille ordinaire. Le plus petit Nain, quand il a atteint l'age de maturité, n'a jamais moins de deux pieds huit pouces ; on doit présumer que le plus grand Géant n'a jamais plus d'onze pieds, c'est-à dire que le Nain a la moitié moins, & le Géant la moitié plus de la taille ordinaire des hommes. Laissons la fable & le merveilleux ; examinons dans l'Écriture Sainte la taille de Goliath, & d'Og, Roi de Bazan ; prenons-en la mesure & nous verrons que Goliath n'avoit que neuf pieds quatre pouces, & que Og avoit onze pieds. (1)

(1) Le lit d'Og, suivant l'Écriture, avoit neuf coudées ; la coudée étant à peu

Petits hommes de cinq pieds quatre à cinq pouces, nous avons fait le tour du monde; nous avons établi des colonies & porté la guerre à quatre & cinq mille lieues de notre patrie; s'il y avoit des pays & des races de Geants, quels voyages n'auroient-ils pas faits? Quelles entreprises n'auroient-ils pas tentées?

❂

Auguste, dit Suetone, *voyant que peu de parens d'une naissance distinguée s'empressoient de présenter leurs filles pour être Vestales, parce qu'ils apréhendoient pour elles les suites dangereuses & délicates* (1) *d'une si longue*

---

près d'un pied & demi, ce lit avoit treize pieds & demi de long; or le lit est toujours plus grand que la personne.

(1) On enterroit vives celles qui étoient convaicues de n'avoir pas gardé leur vœu de virginité.

continence, fit un reglement par lequel il étoit permis d'admettre les filles d'affranchis.

Il n'y avoit que ſix Veſtales; nous avons des milliers de couvens de filles; ces couvens, dit-on, ſont à la décharge des familles; les Romains faiſoient tout autant d'enfans que nous; mais ils n'étoient pas comme nous barbares envers leurs enfans.

Le peuple & les Magiſtrats ſont en deuil; toutes les boutiques ſont fermées; un morne ſilence & la conſternation regnent dans Rome, & pourquoi? A-t-on perdu quelque bataille ſanglante? Non; mais c'eſt qu'une des Veſtales n'a pas été fidelle à ſon vœu de chaſteté. Quoi, parce que la nature ſacrifiée a repris ſes droits, parce qu'une fille a cedé à ſes deſirs & à ceux de ſon amant, tout un Empire eſt allarmé, tout

un empire regarde cette amourette comme le présage de quelque évenement terrible ? De tous temps les hommes ont été bien ridicules.

✿

n. L. 12. k. Quelques Empereurs Romains déclarérent que tout l'air dans l'Empire leur appartenoit, & que pour avoir la permission de le respirer, chaque homme, selon ses facultés, payeroit un impôt qu'on apelloit *aëris centisio*. On tue des bœufs, mais imagine-t-on de dire que l'air qu'ils respiroient, ne leur apartenoit pas.

✿

Il part sans cesse des couriers, & on peut chaque semaine, à certains jours marqués, écrire non-seulement dans le Royaume, mais dans les pays étrangers, & assez promptement des re-

Croiroit-on qu'un établisse-

ment si simple, si utile, si agréable, qui coute si peu & qui raporte des sommes si considérables au Prince, n'a été connu ni des Grecs ni des Romains, & que ce n'est qu'en 1630 qu'on l'a imaginé en France, d'où il a passé dans les autres Royaumes. Il y avoit des messagers, mais outre leur lenteur & qu'ils n'étoient que pour le Royaume, ils ne partoient que lorsqu'ils avoient un certain nombre de paquets. Dans les Gaules, comme dans les autres Provinces de l'Empire, les Romains avoient établi des postes sur les grandes routes, de distance en distance; mais ces postes étoient uniquement destinées pour les affaires du Prince; les couriers ne se chargeoient point des lettres des particuliers.

Un Moine inventa la poudre à canon ; un * Evêque, les bombes ; un Capucin, le P. Joseph si fameux sous le ministere du Cardinal de Richelieu, imagina les espions soudoyés par la Police, & les lettres de cachet.

Galen ; que de ıſter.

✪

Je tins un jour un propos très-hardi ; quelques jours après, j'essuyai une vive reprimande d'un Ministre qui m'a toujours honoré de son amitié : pardonnez-moi ce propos, lui dis je ; je ne l'ai tenu qu'à tel homme & par curiosité ; depuis long-tems, en toute occasion, il exagere nos pertes ; il diminue nos avantages & ne cesse point de parler contre le gouvernement ; je soupçonnois qu'il étoit un Espion ; je voulois m'en éclaircir.

✪

Un homme qui paroiſſoit aſſez à ſon aiſe, devint amoureux & épouſa une fille que la mort de ſes parens & la miſere avoient jettée dans le libertinage. Au bout de quelques mois, elle ſçut que ſon mari étoit eſpion de la Police : *Aparemment*, lui dit-elle, *que vous n'avez pris ce metier qu'après avoir réflechi qu'on riſque ſa vie à faire celui de voleur & d'aſſaſſin ?* Elle ſort & va ſe précipiter du Pont Royal dans la Seine où elle ſe noya.



Monſeigneur, diſoit un délateur à Louis de Bourbon, beau-frere de Charles V, *voilà un Mémoire qui vous inſtruira de pluſieurs fautes que des perſonnes pour qui vous avez trop de bonté, ont commiſes contre vous : avez vous auſſi tenu regiſtre des ſer-*

vices qu'elles m'ont rendus, répondit ce Prince ?

✿

Charles-Quint passoit par une Ville où on ne l'attendoit pas ; on vint lui dire qu'un homme qui avoit fait des satyres contre lui, étoit dans une petite maison de campagne peu éloignée : *il eut été mieux*, répondit-il, *de l'avertir que j'étois ici, que de m'aprendre qu'il est là.*

✿

L'Empereur Théodose fit une loi par laquelle il condamnoit à mort tout délateur qui l'étoit pour la troisiéme fois., quoique ses délations n'eussent point été jugées fausses. Ce Prince croyoit sans doute qu'un homme infame n'avoit point de droit à la vie.

✿

Aventer, disoit Henri IV, *à la*

liberté d'un François, & refuser de lui confronter ses délateurs, c'est violer la premiere loi de l'Etat.

✪

Il importe à la gloire du Roi, dit Omer Talon, *que nous soyons des hommes libres, & non pas des esclaves; la dignité de sa couronne se mesure par la qualité de ceux qui lui obéissent.* Mémoires. T. 4. p. 187.

✪

Le peuple se croit libre quand son Roi reçoit ses Placets, les lit, ou que du moins il laisse croire à ses Ministres qu'il les lira.

✪

Joinville raporte *qu'il a vû maintes fois S. Louis, après avoir ouï Messe en Eté, aller s'asseoir au pied d'un chêne dans le bois de Vincennes, & que tous ceux qui avoient affaire à ce bon Prince, venoient lui parler, sans*

qu'aucun Huissier ni autre les en empechât.

✪

Le Roi doit être aimé comme un bien public ; tout Ministre qui l'expose à perdre l'affection de son peuple, mérite la mort.

✪

Ce ne sont point les taxes & les impôts, mais l'abus des ordres furieurs qui caractérise le joug & le rend insuportable.

✪

En Angleterre, si le Ministere fait arrêter quelqu'un, il doit le relâcher aubout des vingt-quatre heures, ou le faire juger au bout de six semaines.

✪

L'autorité que le Roi nous confie, doit nous inspirer de la bienfaisance, & non pas de l'orgueil.

✪

Je suis sans armes & sans défenses ; un homme cuirassé depuis la tête jusqu'aux pieds, & le pistolet à la main, m'insulte : que pensez-vous de cet homme ? Ce que vous devez penser d'un Ministre qui me répond d'un air brusque, ou d'un ton leger & mocqueur.

✪

On lit dans les Lettres Édifiantes, T. 24, Lettre premiere, 2 Décembre 1750, qu'à la Chine un Ministre disgracié est ordinairement condamné à balayer tous les matins la salle d'audience de son successeur, & les cours du Palais de l'Empereur.

✪

Autrefois on méprisoit trop les Financiers ; les gens en place les considerent trop aujourd'hui. Un Auteur célébre a dit *que si l'on attache, en France, la considération aux*

qu'aucun Huissier ni autre les en empechât.

Le Roi doit être aimé comme un bien public ; tout Ministre qui l'expose à perdre l'affection de son peuple, mérite la mort.

Ce ne sont point les taxes & les impôts, mais l'abus des ordres furieurs qui caractérise le joug & le rend insuportable.

En Angleterre, si le Ministere fait arrêter quelqu'un, il doit le relâcher aubout des vingt-quatre heures, ou le faire juger au bout de six semaines.

L'autorité que le Roi nous confie, doit nous inspirer de la bienfaisance, & non pas de l'orgueil.

Je suis sans armes & sans défenses ; un homme cuirassé depuis la tête jusqu'aux pieds, & le pistolet à la main, m'insulte : que pensez-vous de cet homme ? Ce que vous devez penser d'un Ministre qui me répond d'un air brusque, ou d'un ton leger & mocqueur.

✪

On lit dans les Lettres Édifiantes, T. 24, Lettre premiere, 2 Décembre 1750, qu'à la Chine un Ministre disgracié est ordinairement condamné à balayer tous les matins la salle d'audience de son successeur, & les cours du Palais de l'Empereur.

✪

Autrefois on méprisoit trop les Financiers ; les gens en place les considerent trop aujourd'hui. Un Auteur célébre a dit *que si l'on attache, en France, la considération aux*

richesses, tout est perdu : jamais maxime ne fut plus vraie.

✪

Les richesses ne sont point le partage ordinaire du militaire, du magistrat, de l'homme d'arts & de l'homme de lettres ; il faut donc les dédommager par la considération & les égards ; la considération anime & entretient le point d'honneur, & c'est le point d'honneur qui fait la force de notre nation ; *c'est à l'aide de ce mobile*, dit un Auteur Anglois, *que le caractere des François, malgré ses contradictions, devient respectable, & qu'ils ont trouvé l'art de faire toucher les extrêmes. En eux se réunissent des vertus & des vices, des traits de foiblesse & des traits de force que tout le monde auroit estimés incompatibles ; ils sont efféminés, mais braves ; peu sinceres, mais pleins d'honneur ; em-*

Mœurs Angloises, par Docteur Brown. c. 6. seconde partie

pressez pour l'étranger, sans lui vouloir du bien; vains, mais insinuans & avisés; magnifiques sans être généreux; guerriers, mais polis; bienséans plutôt que vertueux; propres au commerce, sans s'y avilir; sérieux dans la bagatelle; enjoués jusques dans l'exécution des entreprises les plus difficiles; des femmes à la toilette, & des héros aux champs de Mars; corrompus au fond du cœur, mais decens dans leur conduite; divisés dans leurs sentimens, mais réunis dès qu'il faut agir; autant que leurs mœurs sont relâchées, autant ils sont fermes dans le principe du point d'honneur; on ne peut s'empêcher de les mépriser quand on les examine dans la vie privée, & de les trouver formidables, quand on les considere comme nation. Selon ce portrait, le point d'honneur est parmi nous un

moyen adroit par lequel on fait produire à la vanité les effets de la vertu ; mais la vanité pourroit-elle produire parmi nous ces effets, si la générosité, la douceur & la bienfaisance ne faisoient pas le fond de notre caractere.

On n'est point obligé d'animer nos soldats au combat par des liqueurs fortes ; au lieu que Milord Malboroug dans une occasion où le Prince Eugene le pressoit d'attaquer, lui répondit, *j'atends les brandeviniers ; ils ne tarderont pas.*



Un soldat François se battant l'épée à la main contre un de ses camarades, en reçut un coup mortel, & cependant ayant eu encore assez de force pour le renverser sous lui

& le déſarmer, *vas*, lui dit-il, *je te donne ce que tu m'ôtes*, & il tombe mort.

❂

Au ſiége de Maſtrick, en 1673, un Officier du Régiment de Picardie étant tombé en montant à l'attaque de la demie-lune, un ſoldat lui tendit la main pour le relever, & reçut dans cet inſtant un coup de fuſil qui lui perça le poignet : ſans dire un mot ni paroître ému, il lui préſenta l'autre main & le releva.

Lettres de Peliſſon. T. 1. pag. 331.

❂

La France a donné des Rois, & de grands Rois, à la plus grande partie de l'Europe. Torquat, ou Terculle, Seigneur Breton, & qui poſſédoit des terres conſidérables en Anjou, fut pere d'Ingelger, tige de la famille des Plantegenêts, Comtes d'Anjou, & qui ont régné ſi longtemps en Angleterre.

Henri de Bourgogne, dont les Rois de Portugal descendent, & qui fut le fondateur de ce Royaume, étoit arriere-petit-fils de Hugues Capet.

Les Courtenays ont été Empereurs de Constantinople.

Charobert d'Anjou, arriere petit-fils de S. Louis, posséda la Hongrie, la Dalmatie, la Bosnie & la Servie. Son fils Louis, surnommé le grand, joignit à ces Etats la Pologne, la Courlande & la Lithuanie. L'un & l'autre furent adorés de leurs sujets.

De tout temps, les Rois malheureux, & les Hommes Illustres persécutés dans leur patrie, ont choisi leur asile en France, parce que de tout temps le François a eu la réputation d'être un peuple doux, humain & compatissant.

Il faut qu'une nation s'eſtime & qu'elle ait un certain orgueil ; mais cet orgueil doit être noble ; il doit la rendre affable & prévenante, au lieu que celui des Romains étoit arrogant. Avec quelle hauteur ils parloient aux Rois leurs alliés ! Avec quelle barbarie ils inſultoient au malheur de ceux qu'ils avoient vaincus ! Auſſi quand je lis qu'un * de leurs Empereurs leur déſigne ſon cheval pour Conſul, & qu'un * autre convoque le Senat pour décider dans quel vaſe il fera cuire un Turbot monſtrueux qu'on lui a envoyé, j'avoue que je ſens un vrai plaiſir de l'aviliſſement honteux qu'ils éprouvent.

* Caligula.

* Domitien.

Juvenal. Sat. 4.

Tacite dit, en parlant des Germains, nos ancêtres, *qu'on eſt étonné de voir dans les mêmes hommes tant*

De Morib. Germ. c. 15.

de goût pour ne rien faire, & tant d'antipathie pour le repos. On en peut dire autant de nous, & que nous sommes parconséquent la nation de l'Europe qui s'ennuye & qui s'amuse le plus aisément.

Les Romains laissoient aux esclaves & aux gens de la plus basse extraction, le soin de cultiver les terres & d'aller à la chasse. Les *Francs*, sortis d'un pays barbare & ne connoissant d'autre profession que celle des armes, chargerent, après la conquète des Gaules, le peuple subjugué de la culture des terres, mais ils se réserverent la chasse, qui devint alors un exercice noble, parce qu'elle amusoit l'oisiveté sauvage des nobles, c'est-à-dire des vainqueurs.

Les personnes distinguées par leur naissance, hommes & femmes, portoient toujours en voyage un épervier sur le poing. La loi défendoit à un François, fait prisonnier, de donner pour sa rançon son épée ou son épervier; mais il pouvoit donner cent, deux cens paysans de ses terres. L'Abbé de Saint Denis, en 858, ayant été pris par les Normans, on donna pour sa rançon plusieurs serfs de son Abbaye, avec leurs femmes & leurs enfans, qui furent sans doute transportés dans le Nord, ou peut-être embrasserent-ils la religion de leurs nouveaux maîtres, le paganisme.

Capitul. Baluz. T. 1. p. 600.

Annal. Bened. T. 3. L. 35. num. 33.

Corneille de la Pierre, dans ses commentaires sur l'Ecriture sainte, rapporte qu'un Moine soutenoit & prêchoit que le bon gibier avoit été créé pour les religieux, & que si les

perdreaux, les faisans, les ortolans pouvoient parler, ils s'écrieroient: *serviteurs* (1) *de Dieu, soyons maingez par vous, afin que notre substance incorporée à la votre, ressuscite un jour avec vous dans la gloire, & n'aille pas en enfer avec celle des impies.*

On disoit au Duc de Longueville que les gentilshommes voisins de ses terres, y chassoient continuellement, & qu'il ne devroit pas le souffrir : *j'aime mieux*, répondit-il, *avoir des amis que des lievres.*

Je ne suis pas fâché que les (2)

(1) *Substantia nostra, caro nostra, incorporetur sanctis, ut in iis resurget ad gloriam, non in peccatoribus ad gehennam.*

(2) Les grands Seigneurs dans ces temps-là formoient souvent des partis dans l'Etat & y causoient des troubles.

grands Seigneurs fe rendent odieux à la nobleffe & au peuple, répondit le Cardinal de Richelieu à un homme qui lui contoit les véxations que le Prince de *** faifoit à l'occafion de la chaffe.

La fable d'Acteon dévoré par fes chiens, ne feroit-elle point l'emblême de tant de grands & petits Seigneurs ruinés par leurs équipages de chaffe ?



On voit dans l'Ecriture fainte que *Genes. c. 1.*
ce ne fut qu'après le déluge, l'an du *v. 29 & 30. c. 9. v. 3.*
monde 1656, que l'homme commença de fe nourrir de la chair des animaux. Il y a encore des pays très vaftes & très peuplés où l'on ne fe fait point une néceffité & un divertiffement barbare de les tuer; on y vit de légumes, de fruits & de

laitage. Nous tachons faussement de nous cacher à nous-même notre cruauté, en disant que si on ne les détruisoit point, ils ne laisseroient pas à l'homme de quoi se nourrir.

❀

Ce jeune homme qui suit son pére à la chasse, & qui s'accoutume à tuer des êtres sensibles, innocens & qui faisoient ses délices pendant son enfance, ne s'accoutume-t-il point aussi peu à peu à moins de sensibilité & de reconnoissance pour ceux qui l'ont élevé?

❀

Les *Jurez* en Angleterre sont des Juges choisis dans toutes sortes de professions & de métiers; il n'y a que les bouchers qu'on n'admet point parmi les *Jurez*; pourquoi admet-on des chasseurs, disoit Neuton?

❀

Je

Je foutiens qu'il n'y a point d'homme qui ne dife quelquefois en lui-même qu'il voudroit qu'on cessât de fe nourrir de la chair & du fang des animaux ; nous continuons d'être entraînés par l'habitude, & par l'idée qu'il faudroit renoncer au plaifir de recevoir chez nous nos amis & d'aller manger chez eux.

❁

J'ai fouvent entendu dire à des Dames, *nous nous promenames dans la forêt, & fans nous être fatiguées à fuivre la chaffe, nous eûmes le plaifir de nous trouver à la mort du cerf;* c'eft-à-dire qu'elles avoient eu le plaifir de voir un animal, tombé de laffitude, que l'on tue, & dont les regards & les * larmes devroient nous faire fentir notre férocité. Le cerf eft doux, tranquille ; il ne s'embufque point dans l'épaiffeur des fo-

* Le cerf pleure.

rêts pour y commettre un crime ; plus on le considere, plus on admire sa taille élégante, legere, & la noblesse de son maintien ; sans vouloir déprimer l'homme, il est plus beau que lui, & n'en a pas la méchanceté.

❀

L'exercice trop continu du cheval grossit la taille ; c'est une preuve qu'il apésantit le corps ; nous avons d'autres exercices pour le fortifier.

❀

En se promenant seul, ou en compagnie, on peut réflechir à des choses utiles ; les pensées d'un chasseur sont concentrées dans son objet.

❀

Dans ses observations militaires, imprimées à Paris en 1760, M. de Boussanelle, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Beauvilliers, raporte *qu'en 1757 un cheval de sa*

compagnie, hors d'âge, très beau & du plus grand feu, ayant tout à coup les dents usées au point de ne pouvoir plus mâcher le foin & broyer son avoine, fut nourri pendant deux mois, & l'eut été davantage, si on l'eut gardé, par les deux chevaux de droite & de gauche qui mangeoient avec lui; que ces deux chevaux tiroient du ratelier du foin qu'ils mâchoient & jettoient ensuite devant le vieillard; qu'ils en usoient de même pour l'avoine qu'ils broyoient bien menu & mettoient ensuite devant lui; c'est ici, ajoute-t-il, *l'observation & le témoignage d'une compagnie entiere de cavalerie, officiers & cavaliers.* Quand on voit de pareils traits des animaux, peut-on les tuer! peut-on croire qu'on en a le droit!

Un homme sans armes, se trouve dans un bois avec ses enfans dont le plus agé n'a pas six ans; il apperçoit un tigre qui vient à lui; que fera-t-il ? Une poule, dès qu'elle a des petits, ne connoit point le danger; elle saute aux yeux du plus gros chien.

Adorer l'Etre suprême, se marier & peupler la terre suivant son commandement, secourir ses voisins, planter un arbre fruitier, défricher une terre inculte, ne tuer que les insectes nuisibles & les animaux carnassiers, feroces ou venimeux, tels étoient les premiers principes de la sage & belle morale des Mages.



Les égaremens de l'esprit humain sont quelquefois si ridicules, qu'on a de la peine à les croire.

En Egypte, le maître de la maiſon où mouroit un chat, ſe raſoit le ſourcil gauche en ſigne de deuil. Il n'y a pas deux cens ans qu'en France on procédoit contre les Rats avec les mêmes formalités que contre les hommes. Le célebre Chaſſeneuz, qui fut depuis Premier Préſident au Parlement de Provence, n'étant encore qu'Avocat du Roi au Bailliage d'Autun en Bourgogne, prit la défenſe des Rats contre une ſentence d'excommunication lancée contr'eux par l'Evêque d'Autun. *Il remontra*, dit M. de Thou, *que le terme qui leur avoit été donné pour comparoître, étoit trop court, d'autant plus qu'il y avoit pour eux du danger à ſe mettre en chemin, tous les chats des villages voiſins étant aux aguets pour les ſaiſir.* Il obtint qu'ils ſeroient cités de

nouveau, avec un plus long délai pour comparoir.

Je crois qu'après un mûr examen des différentes religions, tout homme qui n'aura pas eu le bonheur d'être éclairé des lumieres du christianisme, adoptera la croyance de la Metempsycose; aussi voyons-nous qu'elle a toujours été & qu'elle est encore assez universellement répandue dans l'Asie, l'Afrique & chez les sauvages de l'Amérique; c'étoit l'ancienne religion des Gaulois & de tous les peuples du nord de l'Europe; ses dogmes sont simples, naturels; rien n'y répugne à la raison; les douceurs & les maux de la vie présente étant la récompense ou la punition de nos actions dans une vie anterieure, on n'est plus étonné que parmi les hommes & les ani-

maux, les uns jouissent d'une vie douce & agréable, tandis que les autres semblent nés pour souffrir toutes sortes de miseres.

❦

Toutes les religions sont tolerées dans les États des Turcs & des Persans; elles n'y causent aucuns troubles, parce qu'en permettant à chacun d'avoir ses sentimens & sa doctrine, on punit séverement quiconque entame le premier la dispute sur les sentimens & la doctrine des autres. Des Juifs s'aviserent de dire en conversation qu'ils seroient les seuls qui entreroient dans le paradis. Où serons-nous donc, nous autres, leur demanderent quelques Turcs avec qui ils s'entretenoient? Les Juifs n'osant pas leur dire ouvertement qu'ils en seroient exclus, leur répondirent qu'ils seroient dans les

cours. Le Grand Visir informé de cette dispute, envoya chercher les chefs de la synagogue, & leur dit que puisqu'ils plaçoient les Musulmans dans les cours du paradis, il étoit juste qu'ils leur fournissent des tentes, afin qu'ils ne fussent pas éternellement exposés aux injures de l'air. On prétend que c'est depuis ce temps là que les Juifs, outre le tribut ordinaire, payent une somme considérable pour les tentes du Grand Seigneur & de toute sa maison, quand il va à l'armée.

Il y avoit autrefois chez les Turcs de fréquentes contestations touchant la preséance entre les gens de guerre & les gens de loi; le Grand Seigneur, pour les mettre d'accord, déclara que la main gauche seroit désormais la plus honorable parmi

les gens de guerre, & la main droite parmi les gens de loi ; ainsi quand ces deux corps marchent ensemble, chacun croit être dans la place d'honneur. Combien de fois a-t-on vû au Parlement de Paris & à la Cour, des minuties de cérémonial & de préséance, retarder l'expédition des affaires les plus importantes.

❦

Anciennement, en Pologne, on arrachoit les dents à quiconque étoit accusé & convaincu d'avoir mangé de la viande en Carême. Un calomniateur étoit condamné à se mettre à quatre pattes & à abboyer pendant un quart d'heure comme un chien. On prétend que notre Roi Charles V avoit introduit cette punition à sa Cour, & qu'il y avoit quelquefois des jours où l'on n'y entendoit qu'a-

boyemens pendant toute la matinée.



Les anciens peuples du Nord croyoient qu'on ne pouvoit paroître favorablement devant les Dieux, que couvert de sang & mort les armes à la main.



Souvent en France & dans les autres pays de la chrétienté, les Princes & les grands Seigneurs ordonnoient par leur testament qu'on les enterrât en habit de Moine ; les uns en Cordelier, les autres en Carme ou en Jacobin.



Une Dame jeune encore & qui n'avoit fait son testament qu'à tout hazard, me confia qu'elle y avoit ordonné qu'on ouvrît son corps après sa mort, uniquement dans la crainte

d'être enterrée vivante. Pourquoi ne pas brûler les corps ? Il me semble que cette façon de les rendre aux élémens, est moins attristante pour l'imagination que celle qui est en usage.

Le plaisir nous fait oublier que nous existons ; l'ennui nous le fait sentir.

On ne rend gueres justice aux grands hommes qu'après leur mort ; c'est-à-dire que nous voulons bien qu'ils ayent été, mais que nous ne leur pardonnons pas d'être.

Il est un moyen de rendre les hommes meilleurs ; c'est de leur inspirer dès l'enfance toute l'horreur possible pour l'ingratitude & de leur faire sans cesse le plus grand éloge des cœurs reconnoissans. Nous naif-

sons tous avec de la bienfaisance dans l'ame ; d'ailleurs notre amour propre est flaté qu'on ait recours à nous, & l'on ne se refuse au plaisir d'obliger que par l'experience du monde & l'idée qu'on ne fera peut-être que des ingrats ; or on seroit presque sûr de n'en pas trouver, si l'éducation nous avoit accoutumé à regarder l'ingratitude comme une infamie aussi deshonnorante & pareille à celle d'un homme qui fuit dans une bataille, ou qui se laisse maltraiter, ayant une épée à son côté. La reconnoissance est la source de bien des vertus ; elle contribue à nous former un cœur humain & sensible ; elle nous inspire l'amour pour la patrie, & nous fait considerer les liens les plus doux dans notre attachement pour nos parens, nos égaux, nos supérieurs, nos infé-

rieurs. Au lieu d'entretenir un jeune Prince d'idées de grandeur & de puissance, parlez lui des vœux que ces millions d'hommes sur qui il doit régner un jour, font sans cesse pour lui depuis qu'il est né : faites lui sentir la barbarie qu'il y auroit à n'être pas sensible à leur affection ; il s'accoutumera à chérir ses sujets ; un Roi qui aime son peuple, en est adoré, & devient un Monarque bien redoutable à ses ennemis.

❀

L'amour du peuple & la haine des courtisans font l'éloge d'un Ministre.

❀

L'opulence, disoit Mecenas à Auguste, vient plutôt du retranchement de la dépense, que de la recette d'un grand revenu : *non tam multa recipiendo, quam non multos sumptus faciendo.*

❀

D. du Breul, dans son Livre des Antiquitez de Paris, dit *qu'au dessus* p. 172. *de la porte de la Grande Chambre du Parlement, il y a un lion taillé en pierre & doré, lequel ayant les jambes pliées & la tête baissée, dénote que celui qui entre dans cette chambre, tant grand soit-il & riche, doit s'humilier & obéir à justice.*

❀

L'armée du Duc de Bourgogne étant venue camper devant Paris, un soldat des troupes que Louis XI avoit envoyées dans cette capitale pour la défendre, s'avisa de dire que les Parisiens étoient tous Bourguignons : *en réparation de laquelle injure & contumelie, il fut arrêté*, dit Corrozet, *& fit amende honorable devant l'Hôtel-de-Ville, en chemise, tête nue, une torche ardente dans la*

Antiquitez de Paris. f. 145.

main, & eut ensuite la langue percée d'un fer chaud.

Pierre Mathieu raporte qu'un gentilhomme de Normandie étant allé à confesse à un Cordelier, & s'étant accusé d'avoir voulu tuer François I, ce Cordelier en avertit ce Prince, & que ce gentilhomme, par Arrêt du Parlement, fut condamné à avoir & eut la tête tranchée.

Histoire de Henri IV. l. 5. p. 214.

Dans l'emplacement de la maison du parricide Jean Chatel, on éleva une pyramide avec une inscription, sur une des faces, contre les Jésuites; Henri IV, en 1605, ordonna qu'on abatit cette pyramide, & Miron, Prevôt des Marchands, fit bâtir à la place une * fontaine au haut de laquelle on mit ces deux vers:

* Elle n'y est plus.

Hic ubi restabant sacri monumenta furoris,
Eluit infandum Mironis unda Scelus.

L'Empereur Adrien voyant un de ses esclaves de confiance se promener gravement entre deux Senateurs, envoya lui donner un soufflet & lui dire, *respectez ceux dont vous pouviez être l'esclave & le valet.* Que de nouveaux enrichis qui méritent tous les jours des soufflets !

L'homme de Cour, le militaire & le Magistrat sont polis ; on reconnoît le Publicain à son orgueil ; tout état méprisé est insolent.

Tacite, en parlant des (1) Bata-

(1) C'étoit une colonie des *Cattes*, & qui forma dans la suite une des tribus des *Francs*.

ves, dit *que Rome continue de marquer l'estime qu'elle fait de leur alliance : qu'elle ne les insulte point par des impôts ni ne les écrase par des gens d'affaires : que libres de contributions & de charges, ils sont destinés uniquement au service militaire : nous les réservons*, ajoute-t-il, *comme nos armes, pour les employer un jour de combat.* Anciennement il en étoit de même de la noblesse Françoise ; mais les choses ont dû changer dès qu'on a pu devenir noble avec de l'argent.

Un homme de qualité maltraitoit un valet de pied de Louis XIV : ce Prince entendant des cris derriere son carosse, demanda ce que c'étoit : *ce n'est rien, Sire ; ce sont deux de vos gens qui se battent*, répondit cet homme de qualité. Quelle basse ;

quelle indigne réponse ! ce vil courtisan méritoit que Louis XIV le dégradât de noblesse.

On appelle aujourd'hui *bonne maison* celle où nombre de gens qui ne sont que superficiellement connus du maître & de la maîtresse, arrivent à deux heures, & trouvent à dîner : ces *bonnes maisons* qui ont fait si prodigieusement pulluler les parasites dans Paris, auroient paru bien ridicules il y a trente ou quarante ans. Tout bon citoyen qui veut tenir une table, devroit réfléchir qu'en contribuant à augmenter le nombre des parasites, il augmente celui des flateurs, des menteurs, des plats bouffons, des distributeurs de faux bruits & des faiseurs de nouvelles ; car il n'y a aucun de ces chercheurs de dîners qui

ne diſe en entrant, *je viens d'apprendre une nouvelle.* Il eſt bien honteux pour les gens de Lettres que l'on en nomme pluſieurs qui depuis le commencement de l'année juſqu'à la fin, ne vivent pas un ſeul jour à leurs dépens, & c'eſt peut-être une des cauſes de la rareté des bons livres; un paraſite doit avoir un caractere bien liant; or un caractere bien liant exclut l'élévation dans le cœur & dans l'eſprit, & confine beaucoup au caractere du faquin. Sous le regne de Louis XIV, le militaire vivoit avec le militaire; l'homme de Lettres avec l'homme de Lettres; l'artiſte avec l'artiſte; on alloit au cabaret; on y parloit de ſon metier; on s'inſtruiſoit les uns avec les autres, & l'honnête franchiſe, la gaieté, la liberté qui regnoient dans ces repas, entretenoient dans

l'ame une certaine force, une certaine vigueur dont il me semble qu'on dégénere tous les jours.

❂

On lit dans le Livre des Rois *que tout le peuple d'Israel mangeoit & buvoit du fruit de ses mains, & chacun sous sa vigne & son figuier, & étoit en joie.* Ce beau tableau eut été celui de la France, si Henri IV eut vêcu dix ans de plus : ce bon Prince se le promettoit ainsi.

❂

Le goût pour l'agriculture s'est généralement répandu dans nos provinces, & nous devons en attendre les plus heureux effets, surtout dès que le Ministere est résolu d'employer tous les moyens possibles pour l'encourager. Le Paysan ne sera plus excédé de corvées, sous prétexte de construire ou de réparer

des grands chemins. Au lieu de craindre, s'il améliore son terrein, d'être aussi-tôt haussé à la taille, il envisagera de petites récompenses. Sûr de retirer le prix de son labeur & d'avoir de quoi nourrir & élever ses enfans jusqu'à ce qu'ils soient en état de le soulager, il n'apréhendera plus d'en augmenter le nombre. Les ouvriers des campagnes y trouvant sans cesse du travail, ne rempliront pas nos villes de mandians; l'industrie, la population & l'abondance qui les suit, augmenteront, & l'on verra, avant la fin du siécle, que la trentiéme partie de ces terres immenses qui demeuroient incultes, aura été mise en valeur.

Les Moines mendians font tort dans une nation en ce qu'ils dimi-

nuent, dans l'esprit du peuple, la honte de mendier. Il est certain qu'il y a infiniment plus de mendians dans les pays catholiques que dans les autres.

✪

Histoire de Paris T. 2. pag. 907.

Louis XII, en 1508, pour rétablir ses forces maritimes, demanda des vaisseaux aux principales villes du Royaume; la ville de Paris à qui il en demandoit un de quatre cens tonneaux, supplia qu'elle en fut quitte pour un de deux cens, c'est-à-dire pour un vaisseau de dix ou douze piéces de canon: il y a deux ans que la ville de Paris offrit & donna au Roi un vaisseau de quatre-vingt piéces de canon.

✪

Une ame noble devient intraitable dans l'adversité, au lieu que la bonne fortune la rend douce & généreuse.

✪

Il faut tâcher d'écrire avec tant de clarté & de netteté, que le lecteur le plus borné croye qu'on ne fait que lui rapeller ce qu'il avoit déjà penſé.

Aucun amant qui ne ſervît ſon Roi :
Aucun guerrier qui ne ſervît ſa Dame.

Ces deux vers de Saint Evremont m'ont toujours charmé ; ils peignent le François tel qu'il étoit.



STATUE

STATUE EQUESTRE DANS L'EGLISE CATHÉDRALE DE NÔTRE-DAME.

MOnſieur le Préſident Henault dit *qu'en mémoire de la victoire que Philippe le Bel avoit remportée ſur les Flamans à Mons en Puelle le 18 Août 1304, on éleva à Nôtre-Dame une Statue équeſtre de ce Prince, & qu'il fonda une rente de cent livres à l'Egliſe de Nôtre-Dame de Paris. Il y a eu*, ajoute-t-il, *des mépriſes ſur ce monument que quelques Auteurs, & entr'autres Nicole Gilles, ont attribué à Philippe de Valois; mais pour s'aſſurer de la vérité du fait, il n'y a qu'à lire le Nécrologe de l'Egliſe de Nôtre-Dame de Paris, ainſi que la ſixieme Leçon du Breviaire de Paris, où il eſt fait commémoration de cette victoire au 18 Août, jour auquel ſe donna la bataille de Mons en Puelle,*

au lieu que celle de Cassel se donna le 23 Août.

M. le Président Henault ne s'est pas sans doute souvenu qu'un Historien, témoin oculaire & qui a écrit l'histoire de son tems depuis 1301 jusqu'en 1340, en parlant de Philippe le Bel & de la bataille de Mons en Puelle; dit simplement que ce Prince, en actions de graces de cette victoire, fit des fondations à Nôtre-Dame, à S. Denis & dans plusieurs autres Eglises; au lieu que ce même Historien, en parlant de Philippe de Valois & de la bataille de Cassel, dit que Philippe de Valois, à son retour en France, alla à S. Denis & ensuite à Nôtre-Dame de Paris où il monta sur le même cheval & se fit armer des mêmes armes qu'il avoit dans

Continua. Guill. de Nangis. pag. 616.

le combat, & les présenta en offrande à la Sainte Vierge : *Rex vero* (Philippus Valesius) *in Franciâ existens, beatum Dionisium primitus devote & humiliter visitavit, & postea ivit Parisios, & Ecclesiam Beatæ Mariæ ingressus, coram imagine ejusdem armis quibus in bello armatus fuerat, se armari fecit & super equum cui existenti in bello insederat, ascensus, Beatæ Mariæ cui se in hoc belli periculo facturum dona voverat, Ecclesiæ ejusdem arma & equum deferens, devotissime præsentavit, eidem de tanti evasione periculi gratias agens.* Continuat. Guill. de Nangis. pag. 737.

On prétend que s'il y a dans quelques manuscrits *ivit parisios*, il y a dans d'autres *ivit carnotum*, c'est-à-dire à Chartres, & que ce fut dans l'Eglise de Chartres que Philippe de Valois entra à cheval, & fit l'offrande de son cheval & de ses armes,

comme Philippe le Bel avoit fait vingt-quatre ans auparavant dans l'Eglise Cathédrale de Paris. Mais est-il naturel que l'Historien contemporain de ces deux Princes, ayant rapporté l'action de Philippe de Valois, n'eut pas parlé de la même action faite par Philippe le Bel, surtout lorsqu'il fait mention des fondations que fit Philippe le Bel en mémoire & reconnoissance de la victoire qu'il avoit remportée à Mons en Puelle ?

Joignons à ce témoignage de l'Historien contemporain, celui d'un manuscrit qui paroît être de 1360, cotté H, numero 22, & faisant partie des manuscrits que le Chapitre de Nôtre-Dame a donnés au Roi : il y est dit *que Philippe de Valois, après la bataille de Cassel, l'an 1328, entra tout armé sur son * destrier en l'Eglise*

* Cheval.

de Notre Dame de Paris, & lui offrit ledit cheval & ses armes en oblation, la remerciant de la victoire qu'il avoit obtenue par son intercession, & que la représentation dudit Roi est assise sur deux piliers devant l'image de ladite Dame, en la nef de ladite Eglise.

On peut encore ajouter à ces autoritez celle des grandes chroniques de France, manuscrit de l'an 1380 : elles disent *que Philippe de Valois monta sur son destrier, & ainsi entra dans l'Eglise de Nôtre-Dame de Paris, & très dévotement la remercia, & lui présenta ledit cheval sur lequel il étoit monté, & toutes ses armures.*

A l'égard du Nécrologe de l'Eglise de Nôtre-Dame de Paris, il y est simplement parlé d'une fondation de cent livres de rente, faite par

Philippe le Bel en actions de graces de la victoire qu'il avoit remportée à Mons en Puelle ; & comme il n'y est point dit que ce Prince entra dans l'Eglise de Nôtre-Dame à cheval, & qu'il y fit l'offrande de son cheval & de ses armes à la Vierge, c'est encore une preuve que ce ne fut point lui, mais Philippe de Valois qui entra de la sorte dans cette Eglise, & qui fit cette offrande. L'apostille qui est à la marge de ce Nécrologe, est d'un stile & d'une écriture très moderne, & par conséquent ne prouve rien.

18 *Augusti. infra octav. assumpt.* Je conviens que les nouveaux Breviaires de Paris portent, *Philippus Pulcher reversus postea Lutetiam, in ejusdem Basilicæ pronao statuam suam equestrem, tamque armatam, coram Beatæ Virginis imagine, in perenne collati beneficii monumentum, erigi*

voluit. Mais dans les anciens Breviaires il n'y a que ces mots, *in Ecclesiâ Parisiensi, propter commemorationem victoriæ Philippi Pulchri, fit duplum.* Non seulement on n'y trouve pas les trois Leçons qu'on a faites & inférées pour Philippe le Bel dans les nouveaux Breviaires, mais au contraire on trouve les deux Leçons suivantes :

LECTIO QUINTA.

Quod intelligens gloriosæ memoriæ Rex Philippus Valesius, cum opitulante Deo per merita Beatæ Virginis Matris, insignem victoriam de rebellibus Flandris obtinuisset, quæ contigit anno 1328, acturus Deo & Sanctæ Virgini gratias, triumphans & equitans Ecclesiam Beatæ Mariæ Parisiis ingressus est, non vanâ ostentatione elatus, sed Deo, per quem da- Breviar. Ecclesiæ Parisiensis. Facta Augusti anno 1584

ancipiti bello evaserat, profunda humilitate subjectus.

LECTIO SEXTA.

Itaque & equum & arma in quibus vicerat, gloriosissimæ Virgini devovit: atque ut testimonium tanti beneficii posteritati relinqueret, statuit ut infra octavam assumptionis ejusdem genitricis Dei, dies ista duplo celebrior haberetur, & propter assumptionis Beatæ Mariæ solemnitatem, & propter tantæ victoriæ nullis abolendam temporibus memoriam.

On demandera sans doute pourquoi ces changemens dans les nouveaux Breviaires; je répondrai que je n'en sçais pas la raison, mais que de mauvais esprits pourroient s'imaginer qu'atendu la rente de cent livres fondée par Philippe le Bel, pour qu'on fit commémoration de sa victoire, on a jugé que ce Prince mé-

ritoit qu'on ſe ſouvint de lui ; au lieu qu'on a crû qu'on pouvoit enfin oublier Philippe de Valois qui n'avoit donné à l'Egliſe que ſes armes & ſon cheval.

Dans le recit de la bataille de Caſſel, on voit que l'attaque des ennemis fut aſſez ſoudaine & imprévue, mais que cependant Philippe de Valois eut le temps de s'armer à moitié & de monter à cheval ; au lieu qu'à la bataille de Mons en Puelle Philippe le Bel fut ſurpris dans ſa tente & combattit à pied juſqu'à ce que pluſieurs Seigneurs étant accourus à ſon ſecours, il eut le temps de monter à cheval. Or, s'il avoit voulu qu'on mit ſa ſtatue à Notre-Dame, il n'eſt pas douteux qu'il s'y feroit fait repréſenter à pied, comme au moment du plus grand danger, & par conſéquent le plus

Mémoires de l'Acad. des Inscriptions. T. 3. p. 299.

glorieux pour lui. Je fais cette remarque en réponse à ce qu'a dit Moreau de Mautour qui, pour soutenir son opinion, se déguise à lui-même les faits.

Je crois que tout ce que je viens de rapporter, doit déterminer à changer l'inscription nouvelle qu'on a mise à Nôtre-Dame, & à y mettre : *Rex Philippus Valesius &c*, au lieu de *Rex Philippus Pulcher.* D'ailleurs on a eu tort de critiquer la fin de cette inscription, & de dire qu'il n'est pas vraisemblable qu'un Roi soit entré dans une Eglise à cheval, parce que cela auroit été trop indécent. Une pareille critique décele un homme peu versé dans l'étude de notre histoire & de nos anciennes mœurs & coutumes ; il y auroit vû * qu'au service fait à S. Denis, en 1389, pour Bertrand Duguesclin, par l'ordre de

* Voyez pp. 245 & 246. du second Volume de ces Essais.

Charles VI, les Chevaliers qui me-
noient le deuil, entrerent dans l'E-
gliſe ſur des chevaux caparaçonnés
de noir, & que l'Evêque qui célé-
broit la Meſſe, deſcendit de l'Autel
après l'Evangile ; & que s'étant placé
à la porte du chœur, il reçut l'offran-
de des chevaux en leur mettant la
main ſur la tête.



LETTRE de M. le Président Henault à M. de la Place, Auteur du Mercure de France.

J'AI reçu hier, Monsieur, par la Petite Poste, un paquet timbré *B.* avec la datte du mois ; je l'ouvris en présence des personnes qui me faisoient l'honneur de dîner chez moi. J'y trouvai avec surprise & reconnoissance une réponse à l'article de votre Mercure où M. de Saintfoix combat ce que j'ai avancé au sujet de la Statue équestre de Philippe le Bel. Ce n'avoit pas été sans précautions, que j'avois pris un parti sur une question que je sçais qui a été agitée plusieurs fois, & je me serois fait un plaisir de répondre à M. de Saintfoix, qui a mérité l'estime publique, s'il m'avoit fait l'honneur de s'adresser à moi-même ; mais

comme il a pris un autre parti, j'ai cru devoir éviter une querelle littéraire, & je m'en suis rapporté au jugement des lecteurs de cette lettre. Ce n'est donc point moi qui parle aujourd'hui; c'est un anonyme qui joint à la générosité de me défendre, un incognito dont je me plains à lui-même, puisqu'il me met dans l'impossibilité de lui témoigner ma reconnoissance: sa dissertation m'a paru si bien faite, que je n'ai pas hésité, Monsieur, à avoir l'honneur de vous l'envoyer. C'est peut-être un moyen d'arracher le secret de mon protecteur, & je le prie avec d'autant plus d'instances de se déclarer, qu'il me garantira du soupçon, quelquefois assez fondé, d'avoir emprunté cette forme pour me cacher moi-même. J'ai l'honneur d'être, &c.

HÉNAULT.

N. B. Je vous envoye le paquet tel que l'ai reçu.

MONSIEUR,

Vous aurez sans doute lû dans le Mercure de Janvier, premier volume, p. 73, une petite dissertation où M. de Saintfoix prétend que vous avez eu tort de croire que la statue équestre qui est dans l'Eglise de Nôtre-Dame est celle de Philippe le Bel ; mais je prends la liberté de vous conseiller de ne pas vous presser de chanter la palinodie. Vous trouverez de quoi appuyer le sentiment que vous avez embrassé dans une discussion bien faite que vous lirez dans un voyage à Munster, écrit par le célébre Claude Joly, mort en 1700, Grand Chantre & Official de l'Eglise de Paris. Ce voyage a été imprimé à Paris en 1670, *in*-12. L'Auteur recommandable par son

érudition & par sa piété, qui nous a donné un grand nombre de bons ouvrages, avoit été en 1646 à la suite de Madame de Longueville à Munster où son mari travailloit alors au Traité de Westphalie.

A son retour, M. Joly fit une relation des lieux par où il avoit passé & de ce qu'il avoit remarqué de curieux. C'est à l'occasion de Bouvines où Philippe Auguste a remporté une victoire par l'intercession de la Vierge, qu'il parle des batailles de Mons en Puelle & de Cassel où Philippe le Bel & Philippe de Valois remporterent aussi, par la même intercession, la victoire sur les Flamands. M. Joly y discute très au long la question de la statue équestre de l'Eglise de Notre-Dame de Paris; il le fait d'une maniere sensée & solide, comme un homme qui

n'eſt point paſſionné pour un ſentiment, plutôt que pour un autre; mais enfin il conclut à regarder la ſtatue équeſtre comme étant de Philippe le Bel. Si vous joignez à la lecture de la diſſertation de M. Joly, trois lettres de M. Jouet, Chanoine de Chartres & ami de M. Joly, qui à ſa priere avoit fait des recherches dans les archives de ſon Chapitre, pour éclaircir ce trait d'hiſtoire, je ſuis perſuadé que vous ne ſongerez pas à vous rétracter, parce que vous verrez que la diſſertation de M. de Saintfoix n'eſt rien moins qu'une démonſtration de ce qu'il avance d'après pluſieurs de nos Auteurs. Ces lettres de M. Jouet ſont imprimées à la fin du voyage de Munſter. Je n'entrerai point dans le détail de ce que contiennent ces écrits, où l'on trouve par avance la réponſe aux

objections qu'on vous fait, même à celles des leçons de l'ancien Bréviaire de Paris, il faudroit transcrire presque toute la dissertation de M. Joly, ainsi que les lettres de M. Jouet; il vaut mieux que vous ayez le plaisir de les lire vous-même. Ce qui vous divertira, peut-être, est la façon différente dont M. Joly a lû les autorités qu'on vous objecte, je veux dire les grandes chroniques de France & le Continuateur de Nangis. Car M. de Saintfoix lit dans les Chroniques qu'il cite, que ce fut dans *l'Église de* NÔTRE-DAME DE PARIS *que Philippe de Valois entra monté sur son destrier*. Et M. Joly dit que dans le manuscrit authentique qu'il avoit de ces chroniques, on lisoit expressément que Philippe de Valois, après avoir remis l'*Oriflamme* sur l'Autel

de Saint Denis, *s'en alla à* NOTRE-DAME DE CHARTRES, *& que quand il fut là, il se arma des armes qu'il avoit portées en la bataille des Flamans, puis monta sur son destrier & ainsi entra en l'Eglise très dévotement.* Il en est de même du continuateur de Nangis. M. de Saintfoix lit *Rex verò* [Philippus Valesius] . . . *posteà* IVIT PARISIOS *& Ecclesiam Beatæ Mariæ ingressus*, &c. Mais M. Joly d'après un manuscrit de S. Germain-des-Prez lit *posteà* INIIT CARNOTUM *& Ecclesiam Beatæ Mariæ ingressus*, & c'est en effet ainsi qu'on lit dans les deux éditions *in-4°.* & *in-fol.* du spicilege où est le continuateur de Nangis; on n'y trouve point *ivit Parisios*, mais *ivit Carnotum*. De-là, Monsieur, il faut conclure que M. de Saintfoix a lu dans les mêmes ouvrages autrement que M. Joly,

ce qui prouveroit qu'il y a des variantes dans les manuſcrits ; mais l'on n'en peut rien conclure contre votre ſentiment, juſqu'à ce qu'on ait fait voir quelle eſt la véritable leçon à laquelle on doit s'en tenir. Je ſuis perſuadé que ſi M. de Saint-foix avoit lû la diſſertation de M. Joly, il eſt trop galant homme pour avoir voulu faire deſcendre ſi malhonnêtement notre grand Roi Philippe le Bel de deſſus ſon cheval, & exiger que Meſſieurs du Chapitre de Notre-Dame de Paris changent l'inſcription qu'ils ont fait mettre à la ſtatue équeſtre ; ce qu'ils ne feront aſſurément pas, parce qu'ils ont vû l'ouvrage de leur ancien confrere.

J'ai crû, Monſieur, que quoique vous ayez beaucoup lû, vous pouviez ignorer la diſſertation de M.

Joly qu'on ne s'aviseroit pas d'aller chercher dans un voyage à Munster. Vous me permettrez de ne point mettre mon nom à ces réflexions qui n'en valent pas la peine ; outre que le nom ne fait rien à la chose ; mais elles sont d'un de vos serviteurs qui a l'honneur de vous être depuis longtemps, très respectueusement dévoué.

RÉPONSE

DE M. DE SAINTFOIX.

J'ignorois qu'on avoit mis une nouvelle inscription au-dessous de la statue équestre qui est à Notre-Dame ; il n'y a qu'un an que je l'appris par une brochure où l'on me reprenoit aigrement sur ce que j'avois dit, dans mes Essais Historiques, que cette statue représentoit Philippe de Valois. L'Auteur

de cette brochure, pénétré d'admiration pour M. le Président Hénault, ne joignoit pas à ce mérite celui d'être poli ; ainsi je n'ai jamais pensé à lui répondre ; mais en faisant des corrections & des additions à mes Essais Historiques, j'ai voulu voir si je m'étois trompé ; ma dissertation a paru dans le premier volume du Mercure de Janvier dernier ; voici un nouvel anonime qui m'attaque ; il mêle à l'érudition le sel de la fine plaisanterie, & je ne doute point que les personnes qui dînoient chez M. le Président Hénault, n'ayent bien ri lorsqu'il dit *qu'il me croit trop galant homme pour vouloir faire descendre si malhonnêtement notre grand Roi Philippe le Bel de dessus son cheval*. Je ne connoissois point *le voyage de Munster* ; je l'ai cherché, je l'ai trouvé ; je l'ai lû, & je proteste que

j'aurois souhaité de pouvoir dire que je m'étois trompé ; ma paresse en eût été flatée ; mais les raisonnemens de Claude Joly n'ont servi qu'à me confirmer dans le sentiment que j'avois embrassé. Il faut nécessairement rapeller l'état de la question, & l'on peut compter que je vais l'exposer avec une entiere impartialité.

Philippe le Bel, en reconnoissance de la victoire qu'il avoit remportée sur les Flamans à Mons en Puelle, le 18 Août 1304, fit des fondations à Nôtre-Dame de Paris, à Nôtre-Dame de Chartres & dans d'autres Eglises ; mais, ni dans ces actes de fondation, ni dans aucun ancien breviaire, ni dans aucun historien contemporain, il n'est dit qu'il soit entré à cheval dans l'Eglise de Nôtre-Dame de Paris, & qu'il y ait fait à

la Vierge l'offrande de ses armes & de son cheval. D'ailleurs il n'y en a & il n'y en a jamais eu aucunes preuves dans les papiers, cartulaires, nécrologe & archives de Notre-Dame.

Après avoir parlé de la victoire que Philippe de Valois remporta à Cassel sur les Flamans le 23 Août 1328, différens Manuscrits des grandes chroniques de S. Denis, & toutes les anciennes * éditions de ces chroniques, disent *que Philippe de Valois vint à S. Denis, & lui rendit sur son autel l'oriflamme qu'il avoit pris quand il partit pour aller contre les Flamans, & puis s'en alla à Notre-Dame de Paris, & quand il fut là se fit armer des armes qu'il avoit portées dans la bataille contre les Flamans, & puis monta sur son destrier, & ainsi entra dans l'Eglise de Notre-Dame,*

* dition de 93, 1517, autres.

&

& très dévotement la remercia & lui présenta le cheval sur lequel il étoit monté & toutes ses armures.

Quelle peut donc être la discussion, demandera-t-on ? La voici : on dit que dans différens Manuscrits des grandes chroniques de S. Denis, s'il y a *que Philippe de Valois alla à Notre-Dame de Paris & y entra monté sur son destrier &c*, il y a dans d'autres Manuscrits de ces mêmes chroniques *qu'il alla à Notre-Dame de Chartres, & y entra monté sur son destrier &c*, & on ajoute que dans le continuateur de Nangis on peut lire également *iniit Parisios* ou *iniit Carnotum*, parce que *Parisios* ou *Carnotum* sont variantes, & on conclut de là que Philippe de Valois n'étant point entré à cheval dans l'Eglise de Paris, mais dans celle de Chartres, ce n'est

point sa statue qu'on voit dans l'Eglise de Paris, mais celle de Philippe le Bel.

Les grandes chroniques de S. Denis, après avoir parlé fort au long de la bataille de Mons en Puelle, disent simplement *que Philippe le Bel revint à Paris environ la S. Denis, à grande joie inestimable.* Le continuateur de Guillaume de Nangis, après avoir parlé des fondations que ce Prince fit dans quelques Eglises & dans celle de Paris, en reconnoissance de sa victoire, ne dit pas un mot de sa cavalcade dans cette Eglise ; est-il naturel que ces historiens n'en eussent pas parlé à l'article de ce Prince & de ses fondations ? Est-il naturel que dans la suite, lorsqu'ils disent que Philippe de Valois entra à cheval dans l'Eglise de Paris, ou, si l'on veut, de Chartres, ils

n'eussent pas ajouté, comme Philippe le Bel avoit fait après sa victoire de Mons en Puelle ? Cette objection n'est-elle pas convainquante? Ne faudroit-il pas, pour la combattre, présenter quelque titre authentique où il fut porté que Philippe le Bel entra dans l'Eglise de Paris à cheval; or ni Claude Joli, ni autres n'en produisent & n'en ont jamais produit aucun ; au lieu que dans un Manuscrit qui paroît être de 1360, cotté H, numero 22, & faisant partie des manuscrits que le Chapitre de Notre-Dame a donnés au Roi, il est dit *que Philippe de Valois, après la bataille de Cassel, l'an 1328, entra tout armé sur son destrier dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris .... & que sa représentation est assise sur deux pilliers devant l'image de ladite Dame, en la nef de ladite Eglise.* Examinons

à présent la lettre de Claude Joly : *Paul Emile*, dit-il, *attribue la statue en question à Philippe le Bel, & Paul Emile étant Chanoine de Notre-Dame de Paris, il est vraisemblable qu'il n'auroit pas attribué à ce Prince une action si publique & si solemnelle, s'il n'en eut été bien assuré, ou par quelque écrit authentique, ou par une tradition qui étoit alors tenue pour constante & certaine parmi ses confreres.*

RÉPONSE. Sous le regne de Henri II, à côté de cette statue, on mit des vers & une inscription, qui y a subsisté plus de cent ans, & par laquelle on disoit que c'étoit la statue de Philippe de Valois ; la plupart des Chanoines dont Paul Emile avoit été confrere, étoient encore vivans ; est-il naturel qu'ils ne se fussent pas oposés à cette inscription, & qu'ils l'eussent aprouvée, si elle avoit été

contraire à ce qui étoit porté dans leurs archives ?

C'est sur le témoignage de Nicole Gilles, dit Claude Joly, *que quand on a commencé de mettre dans les breviaires de Paris les leçons qui font mention de cette victoire, on a attribué à Philippe de Valois, non-seulement l'entrée à cheval dans l'Eglise de Paris, mais aussi la victoire & la fondation de la fête de l'année 1304, quoiqu'il ne fut Roi que vingt-quatre ans après.*

RÉPONSE. Dans plusieurs manuscrits des grandes chroniques de S. Denis, bien antérieurs à Nicole Gilles, & dans toutes les anciennes éditions de ces chroniques, il y est dit que Philippe de Valois entra à cheval dans la Cathédrale de Paris; c'est sur ces autorités que dans les breviaires on a attribué cette action

ſolemnelle à ce Prince ; Claude Joli ne l'ignoroit pas , & il a donc tort de dire qu'on ne s'eſt fondé que ſur le témoignage de Nicole Gilles. D'ailleurs les breviaires ne confondent ni les deux Rois, ni les deux victoires ; il y eſt dit , *in Eccleſiâ Pariſienſi , propter commemorationem victoriæ Philippi Pulchri , fit duplum ;* & après des leçons & verſets ſur la Vierge, il y eſt dit auſſi , *Philippus Valeſius , cum inſignem victoriam de rebellibus Flandris obtinuiſſet, quæ contigit anno 1328 &c.* Voilà les deux victoires & les deux Rois bien diſtingués ; Philippe le Bel avoit fait une fondation ; Philippe de Valois avoit fait une offrande qu'il racheta par une ſomme conſidérable, comme je le prouverai dans la ſuite ; d'ailleurs il avoit fait élever un monu-

ment de sa victoire & de sa reconnoissance envers la Vierge ; l'Eglise de Paris faisoit commémoration de ces deux batailles mémorables, gagnées l'une & l'autre pendant l'octave de l'Assomption.

Claude Joli *dit qu'il est encore bon d'observer qu'on n'a point mis dans les breviaires de Paris aucune leçon touchant cela, avant l'édition de 1584 ; car*, ajoute-t-il, *il n'y en a aucune qui en parle dans ceux d'auparavant, de 1479 & 1492.*

Réponse. L'histoire de Paul Émile fut imprimée en 1544 ; quarante ans après, en 1584, lorsque le Chapitre de Notre-Dame jugea à propos de mettre dans les breviaires les leçons en question, n'est-il pas vraisemblable qu'il auroit adopté l'opinion de Paul Émile son confrere, s'il n'avoit vû dans ses archives qu'elle n'étoit

pas soutenable. J'ajouterai que dans ce temps-là il paroissoit chaque jour quelque écrit qui traitoit des anciens droits de nos Rois sur la Flandres, & que même les Provinces-Unies, cette même année 1584, avoient offert à Henri III de se mettre sous sa domination; peut-être que le Chapitre de Notre-Dame, attendu les circonstances, jugea à propos de joindre à la commémoration de la victoire de Philippe le Bel, celle de la victoire de Philippe de Valois : on inseroit dans ce temps-là, dans les breviaires & rituels, des prieres & des leçons bien moins convenables.

Claude Joli dit *que M. de Sponde, Evêque de Pamiers, prétend que ceux qui ont attribué la statue en question à Philippe le Bel, ont été refutez par plusieurs personnes, & même par les anciens cartulaires de l'Eglise de Paris*

dont ils n'avoient pas vû les archives ; mais, ajoute Claude Joli, *de quelles archives M. de Sponde veut-il parler, puisqu'il n'y en a point d'autres que la fondation de Philippe le Bel & les vieux breviaires de cette Eglise, qui portent tous le nom de Philippe le Bel sans parler en aucune façon de Philippe de Valois, lesquelles archives Paul Emile avoit pû voir, mais que certainement Nicole Gilles ni ceux de son opinion n'avoient pas vûes, puisque ce qu'il en écrit leur est tout contraire.*

Réponse. Loin de nous produire quelque piéce authentique dans laquelle il soit dit que Philippe le Bel entra à cheval dans l'Eglise de Notre-Dame, & que c'est sa statue qu'on y voit, Claude Joli convient que Paul Émile n'en a point eu d'autres preuves que la fondation d'une rente, de

100 livres, & que ce qui eſt porté dans les vieux breviaires; or, de l'aveu même de Claude Joli, il n'en eſt pas dit un mot dans l'acte de fondation de cette rente, & les vieux breviaires diſent uniquement, *in ecclesiâ Pariſienſi, propter commemorationem victoriæ Philippi Pulchri, fit duplum.* Le Pere Texera & M. de Sponde, qui avoient eu communication des archives de Notre-Dame, comme en convient Claude Joli, ont-ils eu tort de rejetter de pareilles preuves? N'eſt-il pas ſingulier de dire que ſi Nicole Gilles les avoit vues, elles lui auroient fait changer d'opinion? D'ailleurs M. de Sponde dit *que ceux qui attribuent la ſtatue en queſtion à Philippe le Bel, ſont refutez par d'anciens cartulaires de l'Egliſe de Paris;* dira-t-on que ces anciens cartulaires n'ont jamais exiſté, & que

M. de Sponde n'en a point vus ?

Des Prêtres de l'Oratoire ont continué l'histoire particuliere de l'Eglise de Paris ; ils avoient eu en communication les archives, le nécrologe & tous les titres de cette Cathédrale ; ils avoient lû la dissertation de Claude Joli & les lettres de M. Jouet, son ami ; ces historiens, dans leur ouvrage *in-folio*, dédié à M. le Cardinal de Noailles & imprimé en 1716, disent, L. 18, c. 3, p. 615, *qu'il n'est pas douteux que la statue en question est de Philippe de Valois, & qu'aucun Roi, avant lui, n'étoit entré à cheval dans l'Eglise de Nôtre-Dame ;* & ils ont lû, comme moi, dans le continuateur de Guillaume de Nangis qu'ils citent, *iniit parisios* ; ainsi l'anonyme qui écrit à M. le Président Hénault, & qui dit si poliment *ce qui vous divertira*, doit

trouver ces Prêtres de l'Oratoire très divertissans.

Claude Joli qui tâche d'accrocher des autorités, cite les annales de Malingre, quoiqu'il n'ignorât pas que Malingre, dans ses antiquités de Paris, p. 10, s'étoit retracté, & qu'il dit *que la statue en question représente Philippe de Valois.* Thevet est du même avis ; cela n'empêche pas Claude Joli de le citer en sa faveur.

Je pourrois m'autoriser de la médaille qu'on voit dans la France métallique, & faire sentir la fausseté du raisonnement de Claude Joli ; mais comme je ne cherche & que je n'employe jamais que la vérité, j'avoue que cette médaille est supposée, mais on juge bien que l'Auteur de la France métallique, pour supposer cette médaille, alla à Notre-Dame

de Paris & copia bien exactement la ſtatue en queſtion.

Venons à préſent aux Lettres de M. Jouet. Il dit que Philippe le Bel, en reconnoiſſance de ſa victoire de Mons en Puelle, fit à l'Egliſe de Chartres, comme à celle de Paris, une fondation de cent livres de rente; qu'en conſéquence on célébre tous les ans à Chartres, le 17 Août, l'Office de Notre-Dame de la Victoire, & que ce jour là on tire du tréſor & l'on expoſe aux yeux du public une armure très riche, mais qui ne pouvoit être que d'un jeune homme de treize à quatorze ans; il differte beaucoup ſur cette armure, & prétend que Philippe le Bel envoya ſon fils Charles en faire l'offrande à Notre-Dame de Chartres; mais il ne réfléchit pas que ce fils Charles n'avoit que neuf ans lors de

la bataille de Mons en Puelle ; qu'il n'étoit point à cette bataille ; que ce n'étoient pas ses armes, mais celles de son pere qu'il auroit été chargé d'offrir ; qu'il n'est pas douteux que l'épée & la ceinture sont semées de Dauphins & que ces armes sont donc bien postérieures au regne de Philippe le Bel, le Dauphiné n'ayant été uni à la couronne qu'en 1349 ; qu'enfin c'est l'armure que Charles VI, qu'on apella longtemps *le petit Roi*, envoya en offrande à Notre-Dame de Chartres, après avoir battu les Flamans à Rosebeque en 1482 : ce Prince n'avoit alors que quatorze ans. On demandera pourquoi on étale cette armure le jour qu'on célébre la victoire de Mons en Puelle ? Parce qu'aparemment, dans la suite des temps, on avoit oublié de qui elle venoit, & qu'on imagina que

c'étoit une offrande de Philippe le Bel; il est naturel de penser plûtôt à ceux qui font des fondations qu'aux autres. Ce qu'il y a de très certain, c'est que dans l'acte de fondation de cent livres de rente & dans les archives de l'Eglise de Chartres, il n'est point parlé du tout de cette armure ni d'aucune offrande de Philippe le Bel; il fit, je le répête, des fondations à Paris, à Chartres & dans d'autres Eglises, en reconnoissance de sa victoire, mais il n'y offrit jamais ni ses armes ni son cheval.

M. Jouet produit ensuite une piéce authentique, tirée des archives de l'Eglise de Chartres, dans laquelle il est dit *que le Chapitre s'étant assemblé, a deliberé que la somme de mille livres que le Roi* (Philippe de Valois) *a donnée pour le rachapt de son cheval & de ses armes, qu'il avoit présentés*

lui-même à la Vierge, sera employée à acquerir des fonds ou des revenus pour ladite Eglise de Chartres. Cela confirme ce que j'ai toujours pensé & dit, & ce qu'à écrit, il y a plus de cent ans, M. Souchet, Secrétaire & Chanoine du Chapitre de Chartres, dans son histoire manuscrite de ce Chapitre & de cette Ville : Philippe de Valois alla d'abord à Notre-Dame de Paris où il offrit à la Vierge ses armes & son cheval, & les racheta par une somme de mille livres ; il alla ensuite à Chartres où il fit précisément la même cérémonie. C'étoient les anciens usages : dans une transaction de l'an 1329, entre les Curés de Paris & l'Eglise du S. Sepulcre, il est dit *qu'un mourant sera libre de choisir sa sépulture dans cette Eglise, mais que son corps sera d'abord porté à la paroisse sur laquelle il sera*

ſera mort, & que le Curé de cette paroiſſe aura la moitié du luminaire & de ce qui reviendra des hardes & chevaux (ex pannis & equis) *qui ſeront préſentez, lors de l'inhumation dans l'Egliſe du S. Sepulcre.* Au ſervice fait à S. Denis en 1489, pour Bertrand Dugueſclin, par l'ordre de Charles VI, *l'Evêque qui célébroit la Meſſe, reçut le préſent des chevaux qui furent préſentez à l'offrande, en leur mettant la main ſur la tête; enſuite on les remena, mais il fallut compoſer pour le droit de l'Abbaye à laquelle ils étoient dévolus.*

En 1329, Pierre de Cugneres, Avocat du Roi au Parlement, plaida contre les uſurpations des Eccléſiaſtiques ſur la juſtice temporelle; le jugement de Philippe de Valois parut favorable au Clergé qui tâcha de lui marquer ſa reconnoiſſance par des honneurs & des titres; il lui donna

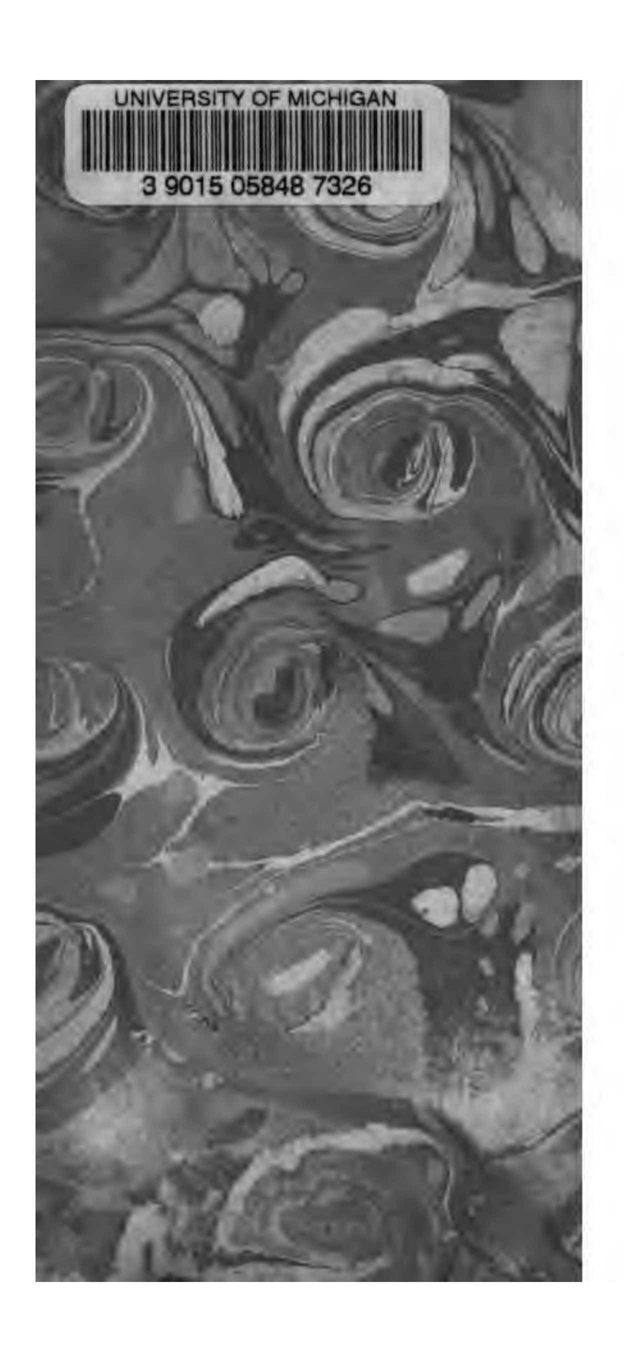
celui de *Roi catholique*, & comme la victoire de Caſſel & l'action ſolemnelle que ce Prince avoit faite à Paris & à Chartres, étoient aſſez récentes, je croirois volontiers que ce fut dans ce temps-là que chacune de ces deux Egliſes lui éleva une ſtatue équeſtre; ce qu'il y a de très certain, c'eſt que l'Egliſe de Sens (1) lui en éleva une dans ce même temps là, *ſemblable*, dit D. du Breul, pag. 21, *à celle de ce Roi dans notre Egliſe de Paris*, & au deſſous de laquelle ſtatue de Sens on lit deux vers où il eſt qualifié défenſeur des droits de l'Egliſe.

L'Auteur du traité des anciennes armes offenſives & deffenſives des François, imprimé chez Blaiſe, en

(1) Pierre du Roger, Archevêque de Sens, parla pour les Eccléſiaſtiques, & imagina cette marque de reconnoiſſance envers Philippe de Valois, au lieu des Decimes que ce Prince eſperoit du Clergé.

1635, dit, pag. 113, *que Philippe le Bel ayant rendu le Parlement sédentaire, les Chevaliers qui y présidoient, pour se distinguer des gens de Loi, firent faire des bonnets de la forme de leurs casques, & que voilà l'origine des Mortiers des Présidens; car ce ne fut*, ajoute-t-il, *que sous le regne de Philippe le long, qu'on imagina des casques en forme de cône, s'élargissant en descendant sur les épaules & comme un sabot renversé, tel que celui qu'on voit à Philippe de Valois dans Notre-Dame de Paris; on croyoit parer à l'inconvénient du casque trop plat sur lequel un coup de massue bien assené, devoit enfoncer la tête de celui qui le portoit; mais dans la suite on trouva ces casques si pesans qu'on changea encore.*

Fin du quatrieme Volume.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05848 7326



DC
703
.S14
1763
v.4
Saintfoix
Essais historiqu
sur Paris
BUHR A
a39015 01808989 9b



